



Canadian Pork Council
Conseil canadien du porc



GUIDE CANADIEN DE BIOSÉCURITÉ PORCINE



Table des matières

INTRODUCTION	3
Guide canadien de biosécurité porcine (GCBP) – De quoi s’agit-il?.....	4
Objectifs du Guide et Outil de Benchmarking	4
Portée du Guide canadien de biosécurité porcine.....	5
Définition et catégories de la biosécurité.....	5
Quelles sont les voies de contamination?	7
Comment utiliser le Guide canadien de biosécurité porcine.....	10
MEILLEURES PRATIQUES DE BIOSÉCURITÉ	12
Module 1 – Zones d’accès.....	14
Module 2 – Personnes	17
Module 3 – Porcs vivants, semence et embryons	29
Module 4 – Quarantaine.....	32
Module 5 – Alimentation, eau, litière et air	37
Module 6 – Vecteurs passifs	43
Module 7 – La vermine, les oiseaux et autres animaux	45
Module 8 – Gestion du fumier.....	48
Module 9 – Mortalité et élimination des déchets.....	50
Module 10 – Transport des porcs.....	55
Module 11 – Accès à l’extérieur et espèces multiples	58
Module 12 - Déplacement dans les bâtiments (à venir)	
Module 13 – Hygiène (à venir)	
Module 14 – Prévention et gestion des maladies (à venir)	
GLOSSAIRE	66



INTRODUCTION



Guide canadien de biosécurité porcine (GCBP) – De quoi s’agit-il?

Le Guide canadien de biosécurité porcine (GCBP) constitue une ressource complète conçue pour aider les éleveurs à préserver le statut sanitaire de la filière porcine canadienne. Il souligne les pratiques qui contribuent à réduire les risques d’introduction et de propagation des maladies au sein du troupeau, ainsi que la propagation des maladies à d’autres troupeaux, et explique les répercussions des maladies sur la santé et le bien-être des animaux et la durabilité de l’industrie.

Le Guide canadien de biosécurité porcine permet aux éleveurs de protéger leurs troupeaux et les industries connexes (prévention des maladies animales exotiques (MAE)). Le Guide canadien de biosécurité porcine (GCBP) comporte deux principaux éléments :

1. Meilleures pratiques et procédures en matière de biosécurité

Le Guide décrit les meilleures pratiques et les procédures qui contribuent à prévenir la propagation de maladies et à favoriser la santé et le bien-être des troupeaux de porcs partout au Canada.

2. Outil d’évaluation (ou Outil de benchmarking)

Cet outil est conçu pour aider les éleveurs à évaluer les niveaux de biosécurité dans leurs fermes, ce qui permet d’identifier les domaines à améliorer et de renforcer la biosécurité dans son ensemble.

Ces deux éléments se complètent. Bien qu’ils aient une structure similaire, ils ont chacun des objectifs distincts.

Objectifs du Guide et Outil de Benchmarking

L’objectif principal du volet « Meilleures pratiques et procédures en matière de biosécurité » est de protéger la santé et le bien-être des troupeaux de porcs canadiens. Les objectifs sont :

▶ Réduire les risques de maladie

Prévenir l’introduction de maladies dans un troupeau, la propagation des maladies au sein d’un troupeau et la propagation de maladies à d’autres troupeaux.

▶ Soutenir la formation des employés

Fournit des outils de formation pour aider les employés à mettre en œuvre les meilleures pratiques de biosécurité.

▶ Promouvoir des pratiques durables

En plus de contribuer à réduire l’incidence de maladies, ces meilleures pratiques contribuent à réduire la nécessité de recourir à des traitements antimicrobiens à la ferme.

L'Outil d'évaluation a trois objectifs principaux :

- ▶ **Évaluer les pratiques de biosécurité** : fournir un outil d'évaluation de la biosécurité aux éleveurs, aux vétérinaires et aux autres parties concernées afin qu'ils puissent évaluer les pratiques de biosécurité à la ferme.
- ▶ **Fournir des ressources éducatives** : soutenir l'apprentissage et l'application concrète des pratiques de biosécurité à la ferme.
- ▶ **Améliorer la planification de la biosécurité** : améliorer les pratiques quotidiennes de biosécurité à la ferme, en mettant l'accent sur l'amélioration continue.

De nombreux intervenants de l'industrie ont élaboré le Guide canadien de biosécurité porcine (GCBP) ainsi que l'Outil d'évaluation. Il y avait notamment des représentants des organisations provinciales d'éleveurs de porcs, le Conseil canadien du porc (CCP), des vétérinaires porcins, des chercheurs et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Il y aura des mises à jour régulières du Guide afin de tenir compte des nouveaux risques et des meilleures pratiques.



Portée du Guide canadien de biosécurité porcine

Le Guide canadien de biosécurité porcine s'applique à tous les types de production porcine au Canada (de la mise bas à l'engraissement, à l'élevage intérieur et extérieur, les fermes à site unique et à sites multiples, y compris les petits et grands éleveurs). Les pratiques de biosécurité du guide servent à lutter contre les agents pathogènes responsables de maladies chez les porcs ainsi que ceux qui affectent la salubrité alimentaire et la santé humaine.

Définition et catégories de la biosécurité

L'industrie porcine canadienne définit la biosécurité comme un ensemble de pratiques et de procédures destinées à protéger la population porcine contre l'introduction et la propagation d'agents pathogènes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du troupeau.

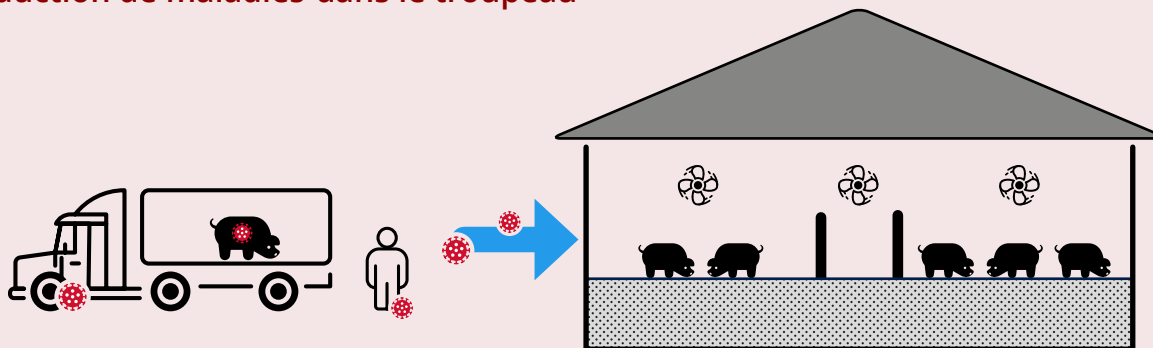
CATÉGORIES DE BIOSÉCURITÉ	ELLE RÉDUIT LE RISQUE DE
BIOSÉCURITÉ EXTERNE	Introduction de maladies dans le troupeau
BIOSÉCURITÉ INTERNE	Propagation de maladies au sein du troupeau
BIOSÉCURITÉ DE CONFINEMENT	Propagation de maladies à d'autres troupeaux

CATÉGORIES DE BIOSÉCURITÉ

EXEMPLES DE VOIES DE CONTAMINATION

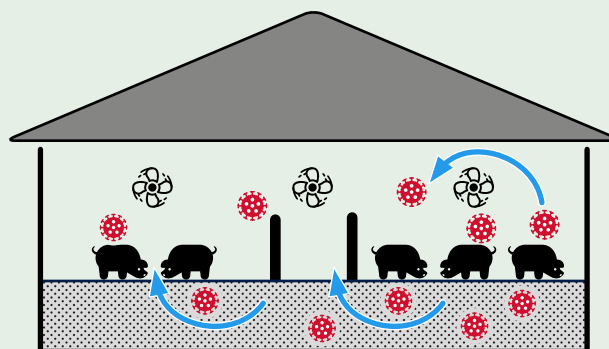
BIOSÉCURITÉ EXTERNE

Introduction de maladies dans le troupeau



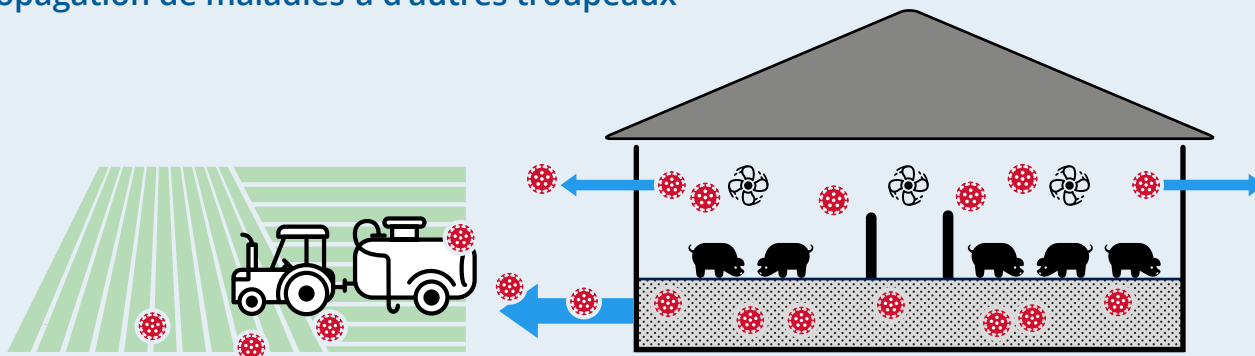
BIOSÉCURITÉ INTERNE

Propagation de maladies au sein du troupeau



BIOSÉCURITÉ DE CONFINEMENT

Propagation de maladies à d'autres troupeaux

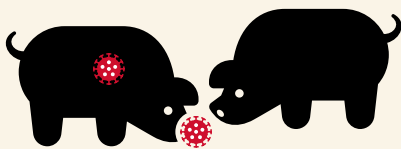


QUELLES SONT LES VOIES DE CONTAMINATION?

Les voies de contamination sont les moyens par lesquels les maladies peuvent pénétrer et se propager dans une ferme ou entre plusieurs fermes. Ces voies expliquent comment les agents pathogènes tels que les bactéries et les virus se déplacent d'un endroit à l'autre, que ce soit par contact direct ou indirect, ou par voie aérienne.

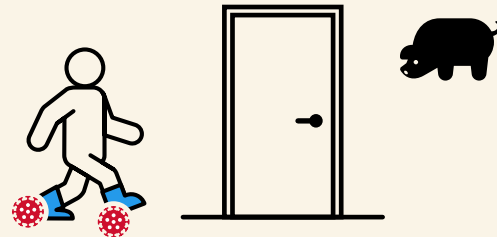
CONTAMINATION DIRECTE

Les porcs infectés peuvent transmettre les agents pathogènes aux porcs non infectés par le contact entre porcs, p. ex. le nez à nez, le fumier.



CONTAMINATION INDIRECTE

Des vecteurs tels que les rongeurs, les insectes ou des objets contaminés comme les bottes, les outils ou les équipements peuvent propager une maladie des porcs malades aux porcs sains.



CONTAMINATION AÉRIENNE

LORSQUE LES ANIMAUX INHALENT DES AGENTS PATHOGÈNES

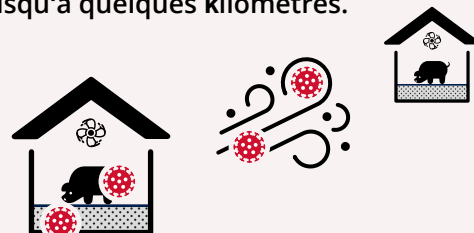
GOUTTELETTES EN SUSPENSION DANS L'AIR

(>5 microns – courte distance <1 mètre)
Particules liquides plus grosses issues de la toux ou des éternuements d'un porc, qui peuvent se déplacer sur de courtes distances (en général moins d'un mètre). Elles peuvent infecter les porcs à proximité ou se déposer sur des surfaces. Elles affectent généralement les voies respiratoires supérieures.



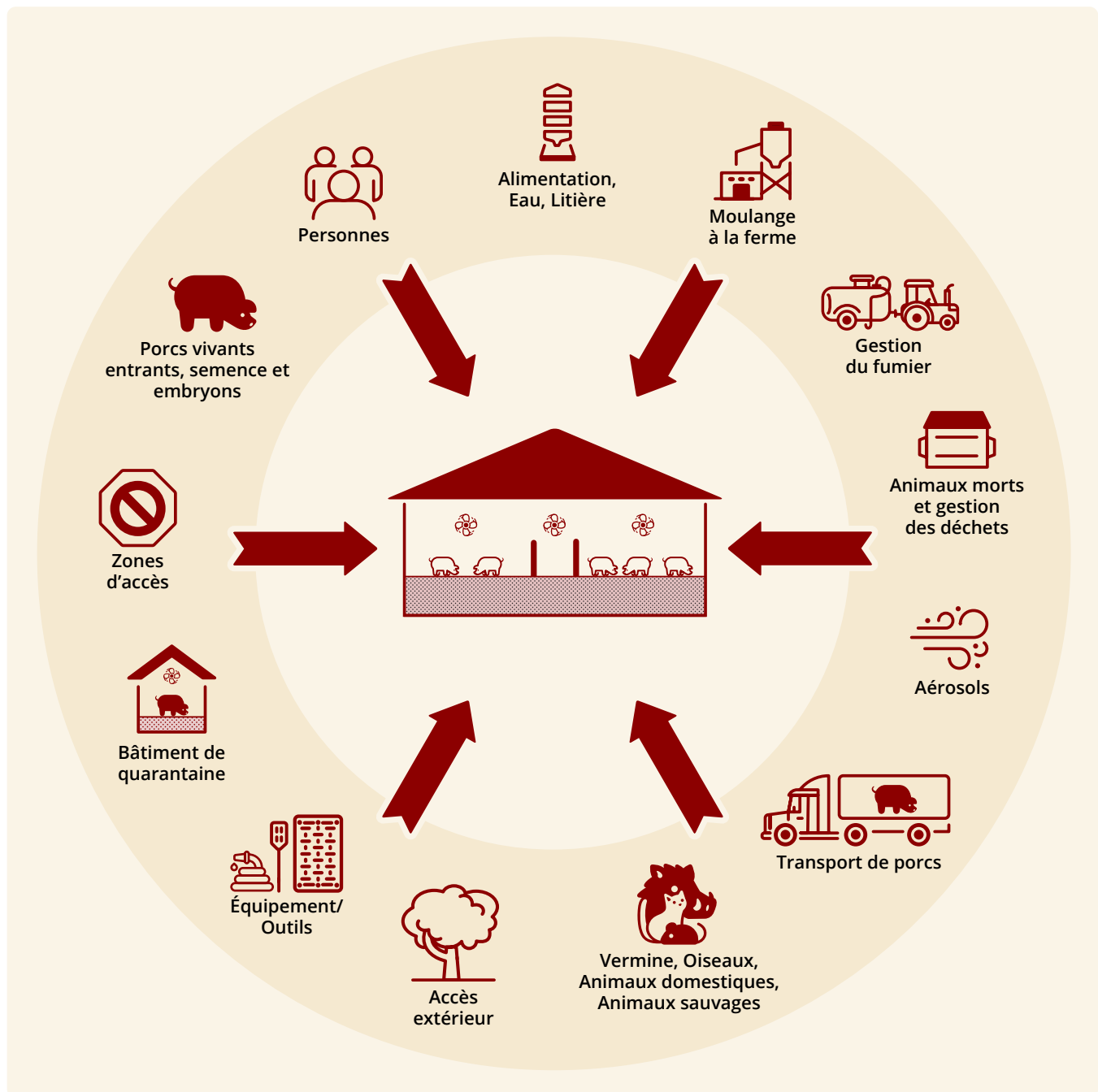
AÉROSOLS EN SUSPENSION DANS L'AIR

(<5 microns – distance >1 mètre)
Particules très fines qui restent longtemps dans l'air et peuvent se déplacer sur plus d'un mètre. Elles peuvent transporter des agents pathogènes et pénétrer profondément dans les poumons. Les aérosols peuvent provenir de gouttelettes séchées ou de poussières qui contiennent des virus ou des spores, et peuvent provoquer des infections à distance jusqu'à quelques kilomètres.



BIOSÉCURITÉ EXTERNE

LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS DES AGENTS PATHOGÈNES

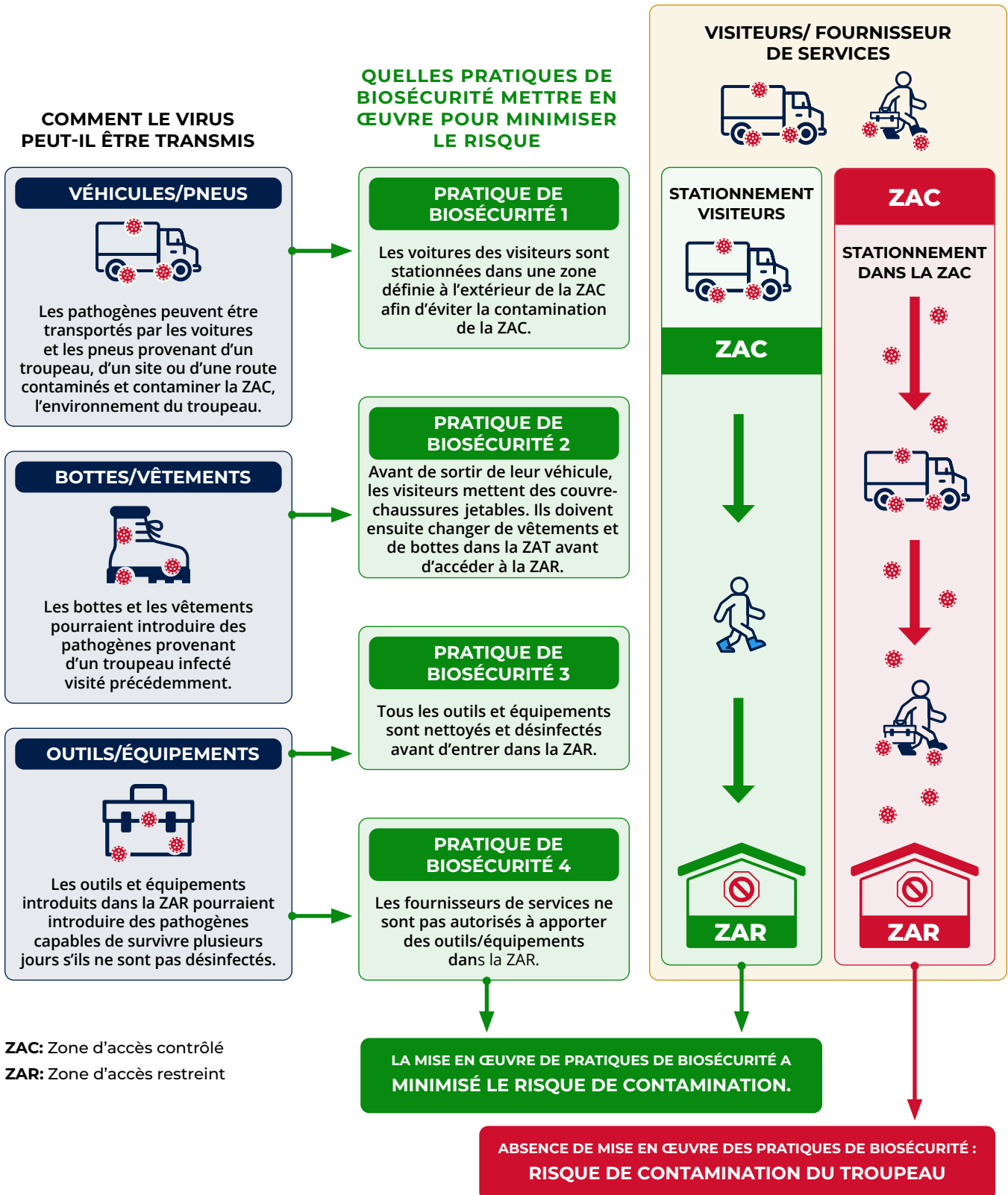


Les agents pathogènes peuvent s'introduire de différentes manières dans un troupeau. Certains ont besoin d'un contact direct entre les porcs, alors que d'autres se transmettent par voie aérienne.

Chaque ferme a ses propres caractéristiques et son propre style de gestion. C'est pourquoi il faut adapter les pratiques de biosécurité aux agents pathogènes ciblés.

EXEMPLE DE VOIES DE CONTAMINATION

Cet exemple utilise un facteur de risque (visiteurs et fournisseur de services) et décrit les voies de contamination qu'il expose, la situation de risque que ces voies peuvent entraîner et les pratiques de biosécurité nécessaires pour réduire ces risques.



Comment utiliser le Guide canadien de biosécurité porcine

1. La structure

- ▶ Le Guide comporte 14 modules qui abordent chacun une catégorie de voies de contamination (voies de transmission) qui peuvent avoir une incidence sur la biosécurité. Les modules fournissent également des détails sur les meilleures pratiques pour atteindre les divers niveaux de biosécurité. Ces renseignements aident à mieux comprendre comment les maladies sont introduites et se propagent à d'autres porcs et à d'autres troupeaux.

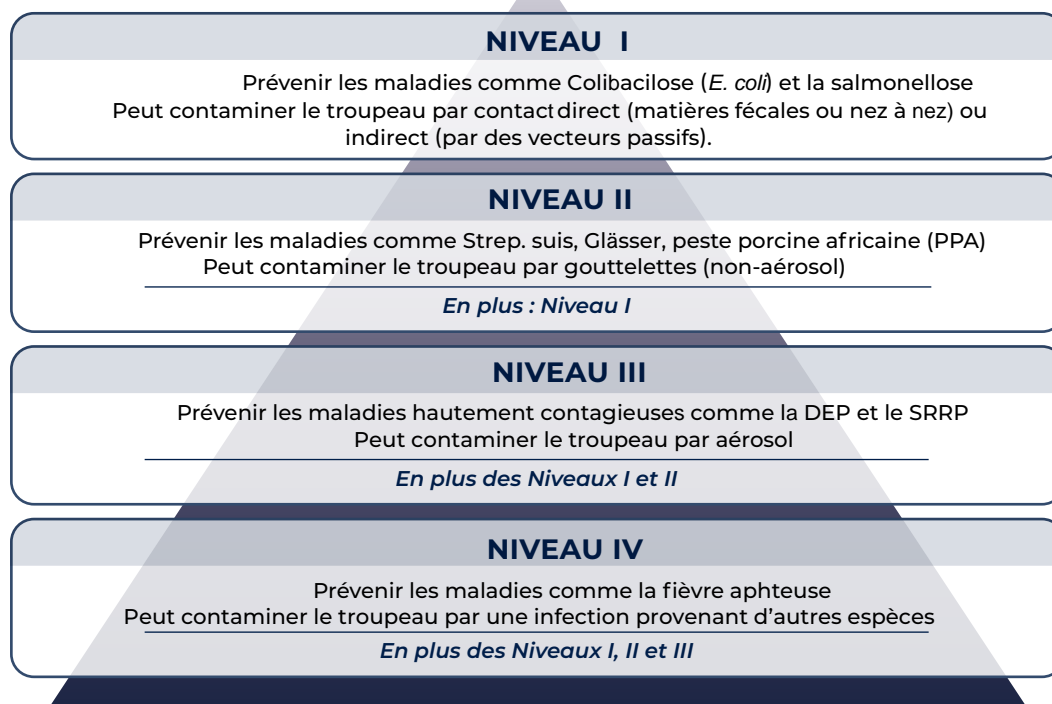
2. Les modules

- ▶ Chaque module fournit des renseignements importants pour mieux comprendre et mieux appliquer les pratiques de biosécurité :
 - **Définitions et abréviations** : Apprenez ou rafraîchissez vos connaissances sur les concepts et les acronymes liés à la biosécurité que le Guide utilise.
 - **Procédures opérationnelles standardisées (POS)** : il s'agit de modèles qui décrivent les procédures à suivre, étape par étape, pour mettre en œuvre les pratiques de biosécurité.
 - **Fiches de renseignements** : consultez d'autres documents basés sur la science qui fournissent des informations utiles et les meilleures pratiques pour ce sujet précis de biosécurité.

3. Les niveaux

- ▶ La structure des meilleures pratiques de biosécurité, procédures et de l'outil d'évaluation comportent toutes quatre niveaux.
- ▶ Chaque niveau est principalement évalué en fonction de la voie de contamination, tout en tenant compte de la facilité de transmission (son degré de contagiosité) et des répercussions de l'agent pathogène sur la santé animale après son introduction dans le troupeau (comme les taux de morbidité et de mortalité).

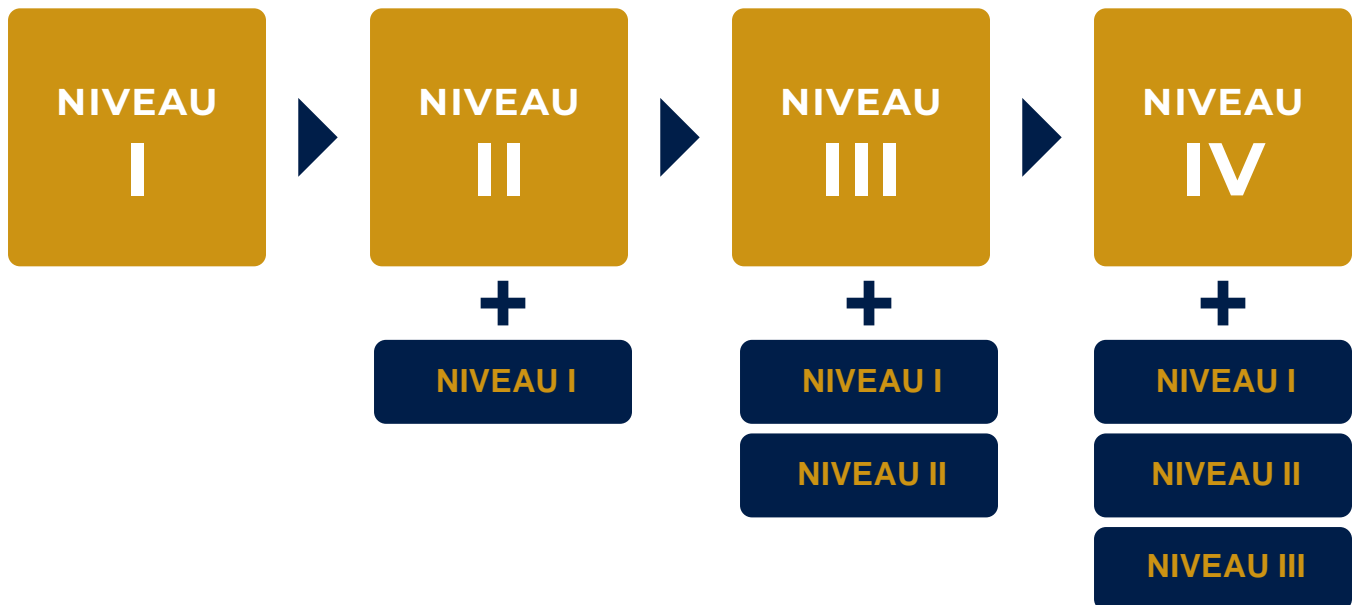
Le graphique ci-dessous présente les quatre (4) niveaux de biosécurité avec des exemples d'agents pathogènes et de voies de contamination.



4. L'outil d'évaluation

- ▶ L'outil d'évaluation utilise les mêmes pratiques exemplaires de biosécurité que celles présentées dans chaque module du Guide, ainsi que les niveaux de biosécurité correspondants : I, II, III et IV.
- ▶ Les principales différences de l'outil d'évaluation sont les suivantes :
 - Chaque pratique se voit attribuer une note (ou un poids) en fonction des répercussions si la pratique n'est pas mise en œuvre, tel qu'estimé par :
 - a. le risque d'introduction d'une maladie, et
 - b. ses conséquences sur la santé animale.
 - Les pratiques sont évaluées comme suit :
 - » 2 points pour un risque faible
 - » 5 points pour un risque moyen
 - » 10 points pour un risque élevé
 - » 10 points pour un résultat de type réussite/échec
 - Certaines voies de contamination sont considérées comme critiques, étant donné leur importance et une mention de type réussite/échec est ajoutée à la note de 10 points, ce qui signifie qu'un site doit appliquer cette pratique avec succès pour atteindre le niveau requis.

Pour réussir un niveau et passer au suivant, un site doit obtenir une **note minimale de 75 %** et **réussir toutes les pratiques qui portent la mention réussite/échec**. Par exemple, pour atteindre le niveau III, un site doit d'abord réussir les niveaux I ET II.



L'utilisation du **Guide Canadien de Biosécurité Porcine** ainsi que de **l'Outil d'Évaluation** peuvent aider à protéger efficacement votre/vos ferme(s) contre les éclosions de maladies, à améliorer la santé et le bien-être des animaux et à contribuer à la durabilité globale de la filière porcine canadienne.



MEILLEURES PRATIQUES DE BIOSÉCURITÉ

La section qui suit ne comprend que les meilleures pratiques de biosécurité externe.

La publication des meilleures pratiques de biosécurité internes et de confinement ainsi que des outils d'évaluation seront disponibles bientôt.

MODULES	CATÉGORIES DE BIOSÉCURITÉ		
1 Zones d'accès	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
2 Personnes	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
3 Porcs vivants, semence et embryons	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
4 Quarantaine	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
5 Alimentation, eau, litière et air	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
6 Vecteurs passifs	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
7 Vermine, oiseaux et autres animaux	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
8 Gestion du fumier	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
9 Mortalité et gestion des déchets	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
10 Transport des porcs	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
11 Accès à l'extérieur et espèces multiples	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
12 Circulation dans les bâtiments <i>(à venir)</i>	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
13 Assainissement <i>(à venir)</i>	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE
14 Prévention et gestion des maladies <i>(à venir)</i>	EXTERNE	CONFINEMENT	INTERNE

MEILLEURES PRATIQUES

Zones d'accès



Définitions

ZAC – ZONE D'ACCÈS CONTRÔLÉ

Zone définie à l'extérieur du bâtiment où il faut contrôler l'accès et les activités afin de préserver la biosécurité de la ferme. Il s'agit de la première ligne de défense autour des bâtiments, qui sert de zone tampon.

ZAR – ZONE D'ACCÈS RESTREINT

L'intérieur du bâtiment est considéré comme la zone d'accès restreint. La ligne de défense la plus importante pour empêcher les maladies de contaminer les porcs.

ZAT – ZONE D'ACCÈS DE TRANSITION

Zone définie utilisée pour appliquer des pratiques de biosécurité (pour les personnes, les animaux vivants et morts, les vecteurs passifs, les équipements, etc.) avant d'entrer dans une zone de biosécurité comme une ZAC et/ou une ZAR. Certaines fermes auront plus d'une ZAT.

ZONE D'ACCÈS RESTREINT EXTÉRIEURE (ZAR)

Zone extérieure qui fait partie de la zone d'accès restreint (ZAR) pour les porcs élevés dans des bâtiments avec accès à l'extérieur. Comme les porcs peuvent se déplacer librement entre les deux espaces, on considère la ZAR extérieure comme une extension de la ZAR intérieure. Cette zone doit être conçue de manière à empêcher tout contact direct, tel que de nez à nez, avec des animaux sauvages afin de réduire le risque de transmission de maladies.



Fiches de renseignements

- ▶ Zones d'Accès (ZAC, ZAT, ZAR)

ZONES D'ACCÈS

ZAC

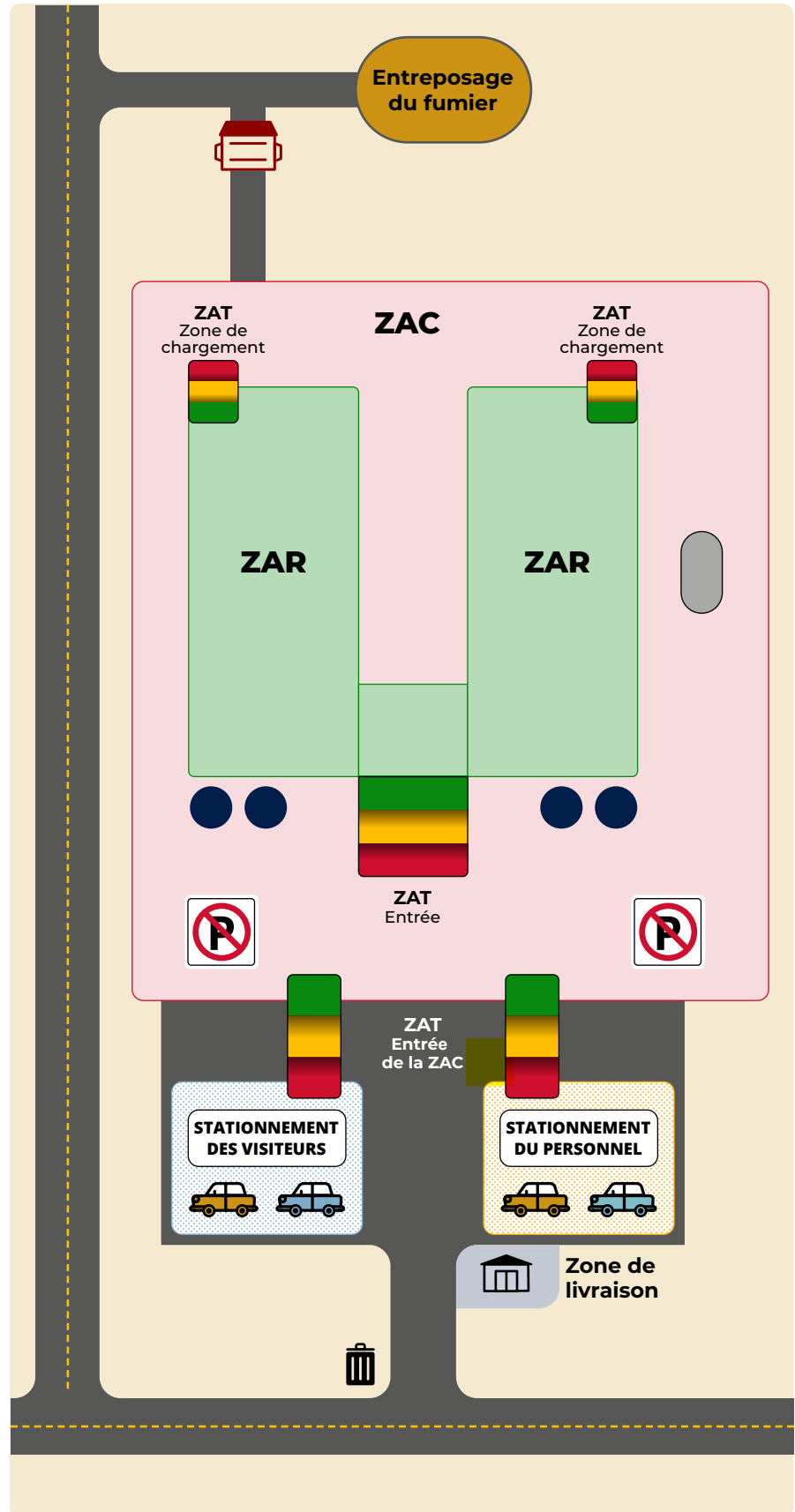
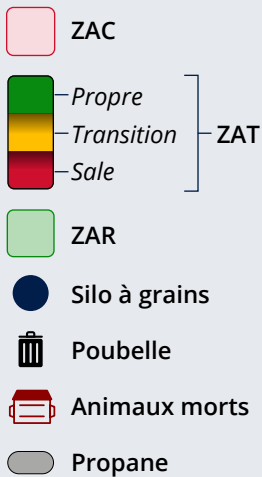
La zone d'accès contrôlé (ZAC) est une zone définie à l'extérieur du bâtiment où il faut contrôler l'accès et les activités afin de préserver la biosécurité de la ferme. Il s'agit de la première ligne de défense autour des bâtiments, qui sert de zone tampon. Seuls les véhicules agricoles et les personnes nécessaires ont accès à la ZAC.

ZAT

La zone d'accès de transition (ZAT) est une zone définie utilisée pour appliquer des pratiques de biosécurité (pour les personnes, les animaux vivants et morts, les vecteurs passifs, les équipements, etc.) avant d'entrer dans une zone de biosécurité comme une ZAC et/ou une ZAR. Certaines fermes auront plus d'une ZAT.

ZAR

Le bâtiment constitue une zone à accès restreint (ZAR). Il s'agit de la ligne de défense la plus importante pour empêcher les maladies de contaminer les porcs.



ZONES D'ACCÈS

<p>NIVEAU I</p>	<p>Un plan écrit du site qui définit les éléments suivants a été développé et mis en oeuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone d'accès contrôlé (ZAC) • Zone d'accès de transition (ZAT) • Zone d'accès restreint (ZAR) <ul style="list-style-type: none"> › Y compris la ZAR extérieure pour les élevages avec accès extérieur (le cas échéant) <hr/> <p>Le site garde toutes les portes des bâtiments verrouillées en l'absence de personnel sur place.</p>
<p>NIVEAU II</p>	<p>Le plan écrit du site a été communiqué aux visiteurs et aux fournisseurs de services avant leur arrivée sur le site. Le plan du site comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le périmètre de la ZAC, de la ZAT et de la ZAR • Les aires de stationnement du personnel et des visiteurs • Les silos d'aliments • La source d'eau : Puits/étang-réservoir, étang • L'entreposage du fumier/lagune • Lieu pour l'élimination des animaux morts • Les conteneurs à déchets • La zone de livraison <hr/> <p>Toutes les portes des bâtiments sont verrouillées durant les heures de travail et le personnel (présent à l'intérieur du bâtiment) peut être contacté.</p>
<p>NIVEAU III</p>	<p>Toutes les portes des bâtiments sont verrouillées en tout temps et il est possible de communiquer avec le personnel.</p> <hr/> <p>Il existe une aire de stationnement dédiée au personnel et aux visiteurs, clairement identifiée par un panneau qui précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'interdiction de se stationner devant l'entrée principale de la ZAR. • L'interdiction de se stationner devant les ventilateurs d'extraction.
<p>NIVEAU IV</p>	<p>Il existe une aire de stationnement dédiée au personnel à l'extérieur de la ZAC, accessible toute l'année.</p> <hr/> <p>Les visiteurs doivent stationner leurs véhicules à l'extérieur de la ZAC toute l'année.</p> <hr/> <p>Il y a une clôture périphérique (suffisamment robuste) qui entoure complètement la ZAC pour la protéger.</p>

MEILLEURES PRATIQUES

Personnes



Définitions

DOUCHE À TRAVERSER

Une douche à traverser/couloir bien conçue doit avoir une entrée d'un côté et une sortie du côté opposé. Une telle douche permet de s'assurer que les personnes enlèvent tous les vêtements qui restent du côté sale et se lavent soigneusement avant d'entrer dans la zone propre. La douche est propre et fournit de l'eau chaude, du savon, shampoing, des serviettes propres et des vêtements dédiés au bâtiment.

SITE / LIEU DE PRODUCTION / NIS (Numéro d'identification du site)

Une parcelle de terrain, définie par un titre de propriété, sur laquelle des animaux ou de la volaille sont élevés, gardés, rassemblés ou éliminés. Un site peut aussi être appelé un lieu de production ou un NIS et se voir attribuer un numéro d'identification du site.

PERSONNEL

Toutes les personnes (membres de la famille ou employés embauchés) qui travaillent à la ferme à temps plein ou à temps partiel.

VISITEURS (y compris les fournisseurs de services)

Toutes les personnes qui se rendent à la ferme, notamment les tierces parties ou les personnes externes (comme les voisins, les amis, les auditeurs, les autres éleveurs), les électriciens, les plombiers, les réparateurs de systèmes de ventilation, le personnel de la ferme (équipe d'assainissement, équipe de vaccination, équipe de chargement, etc.) ou les services liés à la santé animale (vétérinaires, agronomes, techniciens, etc.).



Fiche de renseignements

- ▶ Zone d'Accès de Transition (ZAT)



Modèle de procédure opérationnelle standardisée (POS)

- ▶ POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs
- ▶ Personnes ayant eu des contacts avec d'autres porcs

ZONE D'ACCÈS DE TRANSITION (ZAT)

La zone d'accès de transition (ZAT) qui se situe entre la ZAC et la ZAR est soit une entrée à deux zones, soit une entrée à trois zones et comprend les éléments suivants :

- ▶ Une zone sale : où les chaussures et les vêtements d'extérieur sont enlevés.
- ▶ Une zone de transition : une ligne de séparation claire entre la zone sale et la zone propre, laquelle il faut enjamber ou y mettre le pied, selon le niveau.
- ▶ Une zone propre : les chaussures et les vêtements propres sont enfilés.

Entrée à deux zones

Une zone d'accès de transition (ZAT) divisée en deux zones distinctes :

1. La zone sale (zone extérieure)
2. La zone propre (zone intérieure)

1. Il faut enlever les chaussures et les vêtements d'extérieur dans la zone sale de la ZAT. Les bas/pieds nus ne doivent pas toucher le sol de la zone sale.
 - ▶ Une barrière physique à hauteur des genoux qu'il faut enjamber sépare clairement la zone sale et la zone propre de la ZAT.
 - ▶ Le personnel et les visiteurs qui entrent doivent utiliser un désinfectant pour les mains ou de l'eau et du savon pour se laver les mains, ou des gants neufs.



2. Il y a des chaussures dédiées ou des bottes jetables et des vêtements dédiés au bâtiment dans la zone propre.
 - ▶ Il est recommandé d'utiliser des matériaux de construction à surface non poreuse, plus faciles à nettoyer.

Entrée à trois zones

Une zone d'accès de transition (ZAT) divisée en trois zones distinctes :

1. La zone sale (zone extérieure)
2. La zone de vestiaire
3. La zone propre (zone intérieure)

1. Il faut enlever les chaussures et les vêtements d'extérieur dans la zone sale de la ZAT. Les bas/pieds nus ne doivent pas toucher le sol de la zone sale.
 - ▶ Une barrière physique à hauteur des genoux, qu'il faut enjamber, sépare clairement la zone sale de la zone de vestiaire de la ZAT.
2. Zone de vestiaire ou zone de douche (le cas échéant) : Le personnel et les visiteurs qui entrent doivent utiliser un désinfectant pour les mains ou de l'eau et du savon pour se laver les mains, ou des gants neufs.
 - ▶ S'il y a une zone de douche, il s'agit d'une douche à traverser/couloir. La douche est propre avec accès à de l'eau chaude, du savon/shampooing et des serviettes propres.



3. Il y a une séparation claire entre la zone de vestiaire et la zone propre de la ZAT. Il y a des chaussures dédiées ou des bottes jetables et des vêtements dédiés au bâtiment dans la zone propre.
 - ▶ Il est recommandé d'utiliser des matériaux de construction à surface non poreuse, plus faciles à nettoyer.

PERSONNEL

NIVEAU I

Formation du personnel :

- Tout le personnel a reçu la formation sur les pratiques de biosécurité pertinentes avant de commencer à travailler seul.
- Le personnel qui habite avec du personnel travaillant sur d'autres sites reçoit une formation quant aux pratiques de biosécurité à respecter.
- Des pratiques sont mises en place lorsque le **personnel** partagé entre sites pénètre dans la ZAC et la ZAR.

Le site dispose d'une **procédure opérationnelle standardisée (POS)** relative aux conditions mise en place pour l'entrée et la sortie **du personnel et des visiteurs** de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La **POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs** est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs qui entrent dans la ZAC mettent des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- La ZAT est **une entrée à 2 zones ou une entrée à 3 zones** où :
 - › Les chaussures et les vêtements d'extérieur sont enlevés
 - › Il y a une barrière physique à enjamber ou sur laquelle mettre les pieds
 - › Il est possible de se laver ou se désinfecter les mains
 - › Il y a des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Il y a des chaussures dédiées au bâtiment

Une POS écrite est mise en oeuvre pour le personnel qui a des contacts avec d'autres porcs à l'extérieur du travail et/ou avec des porcs sauvages (p. ex. les porcs d'un autre système porcin/pyramide de production, les porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions agricoles).

Il y a des pratiques en place pour contrôler l'entrée de **produits de viande** (tels que les produits séchés, salés, crus) à l'entrée de la ZAR pour le personnel et les visiteurs.

Le personnel a **accès à des toilettes sur place**, soit dans le bâtiment, soit à l'extérieur du bâtiment.

PERSONNEL

 NIVEAU
II

Si le personnel de plusieurs sites partage les mêmes moyens de transport, des pratiques ont été mises en place pour atténuer le risque de contamination croisée.

Le site dispose d'une **POS écrite** relative à l'**entrée du personnel et des visiteurs** pour toute personne qui entre et qui sort de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La **POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs** est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs sont informés des pratiques d'entrée avant leur arrivée.
- Les visiteurs qui entrent dans la ZAC mettent des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- La **ZAT est une entrée à 2 ou à 3 zones** et comprend :
 - › Le retrait des chaussures et des vêtements d'extérieur
 - › Une **barrière physique solide à la hauteur des genoux**, à enjambée **ou une douche à traverser**
 - › Une station pour se laver ou se désinfecter les mains
 - › Des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Des chaussures dédiées au bâtiment

 NIVEAU
III

Formation du personnel :

Tout le personnel a reçu la formation sur les pratiques de biosécurité pertinentes avant de commencer à travailler seul et reçoit une formation annuelle sur ces pratiques de biosécurité.

Le site dispose d'une **POS écrite** relative à l'**entrée du personnel et des visiteurs** pour toute personne qui entre et qui sort de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La **POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs** est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs sont informés des pratiques d'entrée avant leur arrivée.
- Tout le **personnel et les visiteurs qui entrent dans la ZAC** mettent des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- Le personnel du bâtiment accompagne les visiteurs lorsqu'ils pénètrent dans la ZAR.
- La **ZAT est une entrée à 3 zones** et comprend :
 - › Le retrait des chaussures et des vêtements d'extérieur.
 - › Une **barrière physique solide à hauteur des genoux pouvant être enjambée, ET**
 - › Une **douche propre à traverser**, avec de l'eau chaude, du savon/shampooing et des serviettes propres.
 - › Des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Des chaussures dédiées au bâtiment
 - › Des affiches visuelles qui expliquent les pratiques à prendre dans chaque section de la ZAT.

PERSONNEL

<p>NIVEAU III</p>	<p>Si le personnel et/ou des professionnels de la santé porcine ont eu des contacts avec des porcs sauvages et/ou des porcs à l'extérieur du travail (p. ex., des porcs d'un autre système/pyramide de production, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions d'animaux) il y a une POS écrite qui assure le respect des pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une période de retrait d'au moins 24 heures après un contact avec des porcs domestiques et de 2 jours après un contact avec des porcs au niveau international. • Il faut utiliser une douche à traverser pour se laver.
	<p>Il y a un registre du personnel sur place et tout le personnel qui entre dans la ZAR chaque jour y est inscrit.</p> <p>Le registre comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date de la visite • Heure de la visite • Nom • Date de la dernière visite dans un élevage porcin <p>Pratiques d'entrée/de sortie du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site a mis en place des pratiques pour le personnel et les visiteurs malades (y compris le gestionnaire du site). (Les personnes qui ont des symptômes grippaux doivent porter un masque et des gants, p. ex.). • Le site ne partage pas son personnel avec d'autres sites qui ne font pas partie du même système porcin ou de la même pyramide de production. • Il y a des pratiques en place pour contrôler l'entrée d'effets personnels dans la ZAR (tels que les boîtes à lunch, les lunettes, les téléphones, etc.)
<p>NIVEAU IV</p>	<p>Pratiques d'entrée/de sortie du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le personnel et les visiteurs malades (qui ont des symptômes grippaux, p. ex.) ne sont pas autorisés à entrer dans la ZAR. • Le personnel habite seulement avec le personnel du même site, du même système porcin ou de la même pyramide de production. • Le site ne partage pas de personnel avec d'autres sites qui ne font pas partie du système porcin/de la pyramide de production et le déplacement des véhicules doit se faire en fonction du statut sanitaire de chaque site tel que développé en collaboration avec un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique.

VISITEURS

VISITEURS (y compris les fournisseurs de services)

Toutes les personnes qui se rendent à la ferme, notamment les parties tierces ou les personnes externes (comme les voisins, les amis, les auditeurs, les autres éleveurs), les électriciens, les plombiers, les réparateurs de systèmes de ventilation, le personnel de la ferme (équipe d'assainissement, équipe de vaccination, équipe de chargement, etc.) ou les services liés à la santé (vétérinaires, agronomes, techniciens, etc.).

NIVEAU I

Le site dispose d'une **procédure opérationnelle standardisée (POS)** relative à **l'entrée du personnel et des visiteurs** pour toute personne qui entre et qui sort de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs qui entrent dans la ZAC doivent mettre des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- La ZAT est **une entrée à 2 ou à 3 zones** et comprend :
 - › Le retrait des chaussures et des vêtements d'extérieur
 - › Une barrière physique à enjamber ou sur laquelle mettre les pieds
 - › Une station pour se laver les mains ou les désinfecter
 - › Des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Des chaussures dédiées au bâtiment

Les livraisons (p. ex., semence, fournitures médicales) se déroulent à l'extérieur de la ZAC ou, si elles ont lieu à l'intérieur de la ZAC, des pratiques ont été mises en place pour minimiser la contamination croisée.

Il y a un **registre des visiteurs** sur place et tous les visiteurs qui entrent dans la ZAR y sont inscrits **quotidiennement**. Le registre comprend les éléments suivants :

- Date de la visite
- Heure de la visite
- Nom du visiteur
- Numéro de téléphone
- Date de la dernière visite dans un élevage porcin
- Une indication si le visiteur a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 5 derniers jours.

VISITEURS

NIVEAU
II

Le site dispose d'une **POS écrite** relative à l'**entrée du personnel et des visiteurs** pour toute personne qui entre et qui sort de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La **POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs** est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs sont informés des pratiques d'entrée avant leur arrivée.
- Tous les visiteurs qui entrent dans la ZAC doivent mettre des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- La ZAT est **une entrée à 2 ou à 3 zones** et comprend :
 - › Le retrait des chaussures et des vêtements d'extérieur
 - › Une **barrière physique solide à la hauteur des genoux à enjamber, ou une douche à traverser**
 - › Une station pour se laver ou se désinfecter les mains
 - › Des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Des chaussures dédiées au bâtiment

Pratiques d'entrée/de sortie de la ZAR :

- Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services et le personnel agricole, etc.) qui se rendent sur plusieurs sites doivent se déplacer entre les sites en fonction de leur statut sanitaire.
- Le personnel du bâtiment accompagne les visiteurs lorsqu'ils pénètrent dans la ZAR.

NIVEAU
III

Le site dispose d'une **POS écrite** pour le **personnel et les visiteurs** qui entrent et qui sortent de la **zone d'accès contrôlé (ZAC)**, de la **zone d'accès de transition (ZAT)** et de la **zone d'accès restreint (ZAR)** :

La **POS d'entrée du personnel et des visiteurs** est mise en œuvre et comprend les éléments suivants :

- Les visiteurs sont informés des pratiques d'entrée avant leur arrivée.
- Tout le **personnel et tous les visiteurs qui entrent dans la ZAC** mettent des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres et dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.
- Le personnel du bâtiment accompagne les visiteurs lorsqu'ils pénètrent dans la ZAR.
- La ZAT est **une entrée à 3 zones qui comprend** :
 - › Le retrait des chaussures et des vêtements d'extérieur.
 - › Une barrière physique solide à la hauteur des genoux à enjamber, ET
 - › **Une douche à traverser** propre, avec de l'eau chaude, du savon, shampoing et des serviettes propres.
 - › Des vêtements dédiés au bâtiment
 - › Des chaussures dédiées au bâtiment
 - › **Des affiches visuelles** qui expliquent les pratiques à suivre dans chaque section de la ZAT.

VISITEURS

NIVEAU III	<p>Si les visiteurs ont eu des contacts avec des porcs et/ou des porcs sauvages (p. ex., des porcs provenant d'un autre site, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions agricoles), il y a une POS écrite en place qui assure le respect des pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une période de retrait d'au moins 3 jours après un contact avec des porcs domestiques et de 5 jours après un contact avec des porcs au niveau international. • Il faut utiliser une douche à traverser pour se laver.
	<p>Pratiques d'entrée/de sortie de la ZAR :</p> <p>Il y a un registre des visiteurs sur place et tous les visiteurs qui entrent dans la ZAR y sont inscrits quotidiennement. Le registre comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La date de la visite • L'heure de la visite • Le nom du visiteur • Le numéro de téléphone • La date de la dernière visite dans un élevage porcin • Une indication si le visiteur a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 5 derniers jours • Le nom de l'entreprise • L'équipement que le visiteur transporte avec lui <p>Il y a des pratiques en place pour contrôler l'entrée d'effets personnels dans la ZAR (tels que les boîtes à lunch, les lunettes, les téléphones, etc.)</p> <p>Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services et le personnel agricole, etc.) qui se rendent sur plusieurs sites doivent se déplacer entre les sites en fonction de leur statut sanitaire.</p> <p>Pratiques ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des panneaux sont installés pour guider les visiteurs à l'intérieur de la ZAC. • L'entrée des véhicules des visiteurs dans la ZAC sont inscrits quotidiennement. • Les livraisons (par exemple, semence, fournitures médicales) se déroulent à l'extérieur de la ZAC.
NIVEAU IV	<p>Aucune pratique supplémentaire</p>

MODÈLE DE POS

POS D'ENTRÉE DU PERSONNEL ET DES VISITEURS

NIVEAU I	<p>Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services) sont informés de la POS d'entrée du personnel et des visiteurs avant leur arrivée à la ferme.</p>
	<p>Tous les visiteurs qui entrent dans la ZAC mettent des couvre-chaussures jetables ou des chaussures propres ou dédiées à cet usage avant de sortir de leur véhicule.</p>
	<p>Il y a des pratiques en place pour contrôler l'entrée de produits de viande (tels que les produits séchés, salés, crus) à l'entrée de la ZAR.</p>
	<p>La ZAT est une entrée à 2 ou 3 zones et comprend :</p>
	<p>Une zone sale</p> <p>Il faut enlever ses chaussures et ses vêtements d'extérieur dans la zone sale de la ZAT.</p> <p>Il ne faut pas que les bas ou pieds nus touchent le sol du côté sale.</p>
	<p>Une zone de transition</p> <p>Pour passer de la zone sale à la zone propre de la ZAT, il faut enjamber ou poser les pieds sur une barrière physique.</p>
<p>Une zone propre</p> <p>Il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon ou les désinfecter avec du désinfectant à mains ou, porter des gants.</p> <p>Il faut mettre des chaussures (ou des bottes jetables) et des vêtements dédiés au bâtiment.</p>	

POS D'ENTRÉE DU PERSONNEL ET DES VISITEURS

NIVEAU II

Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services) sont informés de la POS d'entrée du personnel et des visiteurs avant leur arrivée à la ferme.

Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services et le personnel agricole, etc.) qui se rendent sur plusieurs sites doivent se déplacer entre les sites en fonction de leur statut sanitaire.

Les visiteurs mettent des couvre-chaussures pour se rendre de leur voiture (ZAC) à la ZAR.

Le personnel du bâtiment accompagne les visiteurs qui entrent dans la ZAR.

Il y a des pratiques en place pour contrôler les produits de viande (tels que les produits séchés, salés, crus) à l'entrée de la ZAR pour le personnel et les visiteurs.

Une POS écrite d'entrée du personnel et des visiteurs est visible par le personnel et les visiteurs à l'entrée de la ZAT.

La ZAT est une entrée à 2 ou à 3 zones et comprend :

Une zone sale

Il faut enlever ses chaussures et ses vêtements d'extérieur dans la zone sale de la ZAT.

Il ne faut pas que les bas ou pieds nus touchent le sol du côté sale.

Une zone de transition

Pour passer de la zone sale à la zone propre de la ZAT, il faut enjamber une barrière physique à hauteur des genoux ou une douche à traverser.

Une zone propre

Il faut se laver les mains avec de l'eau et du savon ou les désinfecter avec du désinfectant à mains ou, porter des gants.

Il faut mettre des chaussures ou des bottes propres (ou des bottes jetables) et des vêtements dédiés au bâtiment.

MODÈLE DE POS

POS D'ENTRÉE DU PERSONNEL ET DES VISITEURS

**NIVEAU
III
IV**

Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services) sont informés de la POS d'entrée du personnel et des visiteurs avant leur arrivée à la ferme.

Les visiteurs (y compris les fournisseurs de services et le personnel agricole, etc.) qui se rendent sur plusieurs sites doivent planifier leurs déplacements entre les sites en fonction du statut sanitaire de chaque site.

Tout le personnel et tous les visiteurs doivent mettre des couvre-chaussures pour se rendre de leur voiture (ZAC) à la ZAR.

Le personnel du bâtiment accompagne les visiteurs qui entrent dans la ZAR.

Si le personnel présente des signes de maladie, il faut prendre des pratiques supplémentaires, comme le port du masque et des gants. Pour le niveau IV, le personnel et les visiteurs malades ne doivent pas entrer dans la ZAR.

Il y a des pratiques en place pour contrôler l'entrée d'effets personnels du personnel et des visiteurs dans la ZAR (tels que les boîtes à lunch, les lunettes, les téléphones, etc.).

Il y a des pratiques en place pour contrôler les produits de viande (tels que les produits séchés, salés, crus) à l'entrée de la ZAR.

Il y a des affiches visuelles qui expliquent les pratiques à suivre dans chaque section de la ZAT.

La ZAT est une entrée à 3 zones et comprend :

Une zone sale

Le personnel et les visiteurs peuvent voir une POS écrite d'entrée du personnel et des visiteurs à l'entrée de la ZAT.

Il faut enlever ses chaussures et ses vêtements d'extérieur dans la zone sale de la ZAT.

Il ne faut pas que les bas ou pieds nus touchent le sol du côté sale.

Une zone de transition

Pour passer de la zone sale à la zone propre de la ZAT, il faut enjamber une barrière physique à hauteur des genoux.

Toute personne qui entre dans le bâtiment doit prendre une douche complète, de la tête aux pieds, au moyen d'une douche à traverser avec eau chaude et savon.

Une zone propre

Il faut mettre des vêtements dédiés au bâtiment (y compris un masque jetable, des gants, etc.).

Il faut mettre des chaussures dédiées au bâtiment.

Il y a une ligne de démarcation claire entre la zone où on doit se changer dans la ZAT et la ZAR.

MODÈLE DE POS

PERSONNES AYANT EU DES CONTACTS AVEC D'AUTRES PORCS

NIVEAU I	<p>Les personnes qui ont eu des contacts avec des porcs, des porcs sauvages et/ou des porcs à l'extérieur du travail (p. ex., des porcs d'un autre site, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions d'animaux) doivent prendre une douche avant d'entrer dans la zone d'accès restreint (ZAR).</p> <p>Il faut prendre une douche à son domicile ou dans la ZAT du bâtiment (il est interdit de porter des vêtements qui auraient pu être en contact avec d'autres porcs dans le bâtiment).</p> <p>Le personnel a reçu une formation sur la POS d'entrée du personnel et des visiteurs.</p>
NIVEAU II	<p>Les personnes qui ont eu des contacts avec des porcs, des porcs sauvages et/ou des porcs à l'extérieur du travail (p. ex., des porcs d'un autre site, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions d'animaux) doivent prendre une douche avant d'entrer dans la zone d'accès restreint (ZAR).</p> <p>Il faut prendre sa douche dans le bâtiment, en utilisant une douche à traverser située dans la ZAT.</p> <p>Le personnel a reçu une formation sur la POS relative à l'entrée du personnel et des visiteurs.</p>
NIVEAU III IV	<p>Si le personnel et/ou des professionnels de la santé porcine ont eu des contacts avec des porcs sauvages et/ou des porcs à l'extérieur du travail (p. ex., des porcs d'un autre système/pyramide de production, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions d'animaux)</p> <p>La POS écrite est mise en œuvre et les pratiques suivantes sont respectées :</p> <p>Prévoir une période de retrait d'au moins 24 heures après un contact avec des porcs domestiques et de 2 jours après un contact avec des porcs au niveau international.</p> <p>Utilisez une douche à traverser pour se laver.</p> <p>Si les visiteurs ont eu des contacts avec des porcs et/ou des porcs sauvages (p. ex., des porcs provenant d'un autre site, y compris des porcs de compagnie, l'abattage à domicile, la chasse, les expositions agricoles)</p> <p>La POS écrite est mise en œuvre et les pratiques suivantes sont respectées :</p> <p>Prévoir une période de retrait d'au moins 3 jours après un contact avec des porcs domestiques et de 5 jours après un contact avec des porcs au niveau international.</p> <p>Utilisez une douche à traverser pour se laver.</p>

MEILLEURES PRATIQUES

Porcs vivants, semence et embryons



Définitions et abréviations

CONSULTATION ENTRE VÉTÉRINAIRES

Consultation entre le vétérinaire qui fournit un service ou travaille pour un fournisseur et le vétérinaire qui travaille pour l'entreprise qui achète/reçoit.

FOURNISSEUR

Entreprise qui fournit des produits à une ferme, comme des aliments pour animaux, des animaux, du matériel pharmaceutique/vétérinaire (p. ex. des aiguilles, des seringues, des médicaments), des fournitures pour le bâtiment (p. ex. des marqueurs, marqueurs en aérosol), du matériel de reproduction (p. ex. des sondes d'insémination artificielle, des sacs de semence).

GESTION EN ROTATION

Système de gestion dans lequel on déplace les porcs selon un flux régulier et ininterrompu dans le bâtiment (rotation). Les porcs partagent le même espace.

SIGNES CLINIQUES

Signes ou symptômes observables d'une maladie ou d'une infection.

TP-TV - TOUT PLEIN-TOUT VIDE

Le TP-TV est une pratique de gestion qui permet d'empêcher la transmission d'agents pathogènes entre les groupes d'animaux. Elle consiste à retirer tous les animaux, puis à nettoyer et désinfecter l'espace qui les a hébergés avant l'arrivée de nouveaux animaux. Il peut s'agir d'un bâtiment ou d'un site.

PORCS VIVANTS

NIVEAU I	<p>Pour les pouponnières et les bâtiments d'engraissement, les porcs arrivent selon la pratique « tout plein-tout vide » pour chaque bâtiment.</p>
	<p>Soutien d'un vétérinaire porcin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une consultation entre vétérinaires a lieu chaque année concernant le statut sanitaire de tous les porcs qui entrent dans le troupeau. • Si le statut sanitaire des porcs entrants change, le fournisseur en informe le site ou le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique du troupeau avant l'arrivée des animaux. • Si le fournisseur de porcs change, le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique du troupeau est informé avant l'arrivée des animaux. • Un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique examine et approuve l'achat de porcs en provenance de pays étrangers afin de s'assurer que les porcs se conforment au statut sanitaire du troupeau avant leur arrivée.
NIVEAU II	<p>Pour les pouponnières et les bâtiments d'engraissement, les porcs arrivent selon la pratique « tout plein-tout vide » pour chaque site.</p>
NIVEAU III	<p>Les porcs qui entrent proviennent d'un fournisseur unique (une seule source génétique) ou d'un seul système porcin/pyramide de production.</p>
NIVEAU IV	<p>Aucune pratique supplémentaire</p>

SEMENCE ET EMBRYONS

<p>NIVEAU I</p>	<p>Soutien d'un vétérinaire porcin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique examine et approuve l'achat de semence et d'embryons en provenance de pays étrangers, afin de s'assurer qu'ils se conforment au statut sanitaire du troupeau avant leur arrivée. • Le site et le vétérinaire du troupeau approuvent le calendrier des analyses du fournisseur de semence et d'embryons afin de garantir la conformité avec les normes sanitaires. <hr/> <p>Le site achète la semence et/ou les embryons auprès d'un fournisseur qui a mis en place une procédure pour l'informer immédiatement de tout changement du statut sanitaire de la semence et/ou des embryons.</p>
<p>NIVEAU II</p>	<p>Le site et le vétérinaire du troupeau approuvent le protocole d'analyse de la semence et/ou des embryons que le fournisseur a mis en place afin de garantir la conformité avec les normes sanitaires.</p>
<p>NIVEAU III</p>	<p>Avant la réception de la semence et des embryons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site et le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique connaissent les pratiques de biosécurité que le fournisseur de semence et/ou d'embryons a mises en place pour son cheptel. • Le site s'approvisionne de semence et/ou d'embryons d'aussi peu de sources que possible.
<p>NIVEAU IV</p>	<p>La semence et/ou les embryons proviennent d'un seul fournisseur.</p>

MEILLEURES PRATIQUES

Quarantaine



Définitions

PÉRIODE DE RETRAIT

Période prévue, généralement exprimée en jours, pendant laquelle une personne (ou outils et équipements) n'a aucun contact avec des porcs ou des locaux destinés à l'élevage de porcs afin de minimiser la transmission de maladies.

QUARANTAINE - BÂTIMENT DISTINCT

Un bâtiment complètement isolé de tout autre bâtiment; le bâtiment de quarantaine peut se trouver à l'extérieur du site de production ou ailleurs sur le site.

QUARANTAINE - UNITÉ DISTINCTE D'UN BÂTIMENT

Segment de quarantaine rattaché ou situé sous le même toit que les autres phases de production, et non dans un bâtiment distinct.

SIGNES CLINIQUES

Signes ou symptômes observables d'une maladie ou d'une infection.



Modèle de procédure opérationnelle standardisée (POS)

- ▶ POS d'entrée du personnel et des visiteurs dans le bâtiment de quarantaine

QUARANTAINE

NIVEAU I

BÂTIMENT DE QUARANTAINE DISTINCT

Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine dans un bâtiment de quarantaine distinct/indépendant.

Si le bâtiment de quarantaine se trouve sur le site du troupeau principal, le site a mis en place des pratiques pour minimiser la contamination croisée avec le troupeau principal.

UNITÉ DISTINCTE DE QUARANTAINE DANS UN BÂTIMENT

Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine dans une partie dédiée du bâtiment principal qui doit avoir certains éléments qui lui sont propres :

- Une ZAT depuis le bâtiment principal ou une entrée/sortie séparée pour quitter le bâtiment
- Un espace désigné pour changer de bottes et se désinfecter les mains
- Un système d'alimentation distinct/fermé
- Un mur plein qui sépare complètement l'unité de quarantaine du troupeau principal

Les porcs en quarantaine font l'objet d'une évaluation clinique avant d'être admis dans le troupeau principal et, si nécessaire, il faut les soumettre à des analyses de dépistage de maladies spécifiques sur recommandation d'un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique.

Des pratiques ont été mises en place pour contrôler les déplacements du personnel de la ferme entre le bâtiment principal ou le site et le bâtiment ou l'unité de quarantaine, et vice versa.

QUARANTAINE**NIVEAU
II****BÂTIMENT DE QUARANTAINE DISTINCT**

Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine **fixée par le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique dans un bâtiment de quarantaine distinct/indépendant.**

Si le bâtiment de quarantaine se trouve sur le site du troupeau principal, le site a **mis en place des pratiques pour minimiser la contamination croisée du troupeau principal.**

UNITÉ DISTINCTE DE QUARANTAINE DANS UN BÂTIMENT

Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer **une période de quarantaine fixée par le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique** dans une partie dédiée du bâtiment principal qui doit avoir certains éléments qui lui sont propres :

- **Une ZAT depuis une entrée/sortie séparée pour quitter le bâtiment**
- Un espace désigné pour changer de bottes et se désinfecter les mains
- Un système d'alimentation distinct/fermé
- Un mur plein qui sépare complètement l'unité de quarantaine du troupeau principal
- **Un système de gestion du fumier distinct**

Le bâtiment de quarantaine a une **POS écrite pour l'entrée du personnel dans le bâtiment de quarantaine, qui comprend :**

- Le personnel chargé du bâtiment de quarantaine effectue toutes ses autres tâches avant de se rendre au bâtiment de quarantaine à la fin de son quart de travail.
- Le site informe le personnel et les visiteurs qu'ils doivent respecter le flux de circulation entre les bâtiments en fonction du statut sanitaire des sites.

QUARANTAINE

<p>NIVEAU III</p>	<p>BÂTIMENT DE QUARANTAINE DISTINCT</p> <p>Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine fixée par le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique dans un bâtiment de quarantaine distinct/indépendant.</p> <p>Si le bâtiment de quarantaine se trouve sur le site du troupeau principal, le gestionnaire du site doit discuter de la distance sécuritaire entre le troupeau principal et le bâtiment de quarantaine avec le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique.</p>
	<p>UNITÉ DISTINCTE DE QUARANTAINE DANS UN BÂTIMENT</p> <p>Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine fixée par le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique dans une partie dédiée du bâtiment principal qui doit avoir certains éléments qui lui sont propres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une ZAT depuis une entrée/sortie séparée pour quitter le bâtiment • Un espace désigné pour changer de bottes et se désinfecter les mains • Un système d'alimentation distinct / fermé • Un mur plein qui sépare complètement l'unité de quarantaine du troupeau principal • Un système de gestion du fumier distinct • Un système de ventilation distinct • Toutes les ouvertures entre le troupeau principal et l'unité de quarantaine ont été verrouillées et scellées
	<p>Il faut examiner les porcs en quarantaine afin de détecter tout signe clinique et les soumettre à des analyses de dépistage de maladies spécifiques (p. ex., le SRRP ou la DEP) avant de les admettre dans le troupeau principal selon les recommandations d'un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique.</p>
<p>NIVEAU IV</p>	<p>BÂTIMENT DE QUARANTAINE DISTINCT</p> <p>Tous les animaux reproducteurs qui entrent doivent observer une période de quarantaine fixée par le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique dans un bâtiment de quarantaine distinct/indépendant situé à une distance minimale de 200 mètres de tout autre bâtiment porcin et le site a mis en œuvre des pratiques afin de minimiser la contamination de l'air du troupeau principal.</p>

MODÈLE POS

**POS D'ENTRÉE DU PERSONNEL ET DES VISITEURS
DANS LE BÂTIMENT DE QUARANTAINE**

NIVEAU II III IV	Tout le personnel et les visiteurs doivent respecter les pratiques suivantes :
	Tout le personnel et les visiteurs doivent respecter la POS d'entrée du personnel et des visiteurs de la quarantaine.
	Le site informe le personnel et les visiteurs qu'ils doivent respecter le flux de circulation entre les bâtiments en fonction du statut sanitaire du ou des sites.
	Le personnel chargé du bâtiment de quarantaine effectue toutes ses autres tâches avant de se rendre au bâtiment de quarantaine à la fin de son quart de travail.



MODULE 5

EXTERNE

CONFINEMENT

INTERNE

MEILLEURES PRATIQUES

Alimentation, eau, litière et air



Définitions

ALIMENTATION

NIVEAU I	<p>L'aire d'entreposage des aliments est maintenue propre, sèche et exempte de toute contamination importante d'excréments d'oiseaux et d'animaux.</p>
	<p>Aucun aliment renversé n'est présent autour des silos et des lignes d'alimentation.</p>
	<p>Le site n'autorise pas l'alimentation des porcs avec des aliments à base de déchets alimentaires humains ou des déchets de table.</p>
	<p>Le site conserve les aliments pour animaux et leurs ingrédients dans des conteneurs d'entreposage étanches afin d'éviter d'attirer la vermine, les oiseaux, les animaux sauvages et les porcs sauvages.</p>
	<p>Le porc et les sous-produits du porc ne sont pas utilisés pour nourrir les porcs.</p>
	<p>Le site n'accepte pas les aliments qui proviennent d'une autre ferme porcine, sauf s'il s'agit d'une ferme qui fait partie du même système porcin/pyramide de production et qu'un vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique a donné son approbation.</p>
NIVEAU II	<p>Voir le niveau I – Aucune nouvelle pratique.</p>
NIVEAU III	<p>Le site n'utilise pas de sous-produits animaux (de toutes origines) pour nourrir les porcs.</p>
	<p>Le site fournit le tuyau de remplissage qui reste sur le site. Lorsqu'il n'est pas utilisé, le tuyau est entreposé ailleurs qu'au sol et les extrémités ont été refermées à l'aide d'un embout.</p>
	<p>Le site achète les aliments complets auprès d'un ou de plusieurs fournisseurs d'aliments qui mettent en œuvre un programme reconnu d'assurance qualité ou autre programme reconnu de gestion des risques comprenant des mesures appropriées d'atténuation des risques.</p>
	<p>Si un site utilise un système d'alimentation liquide ou des aliments non granulés, le site a établi une procédure de nettoyage des réservoirs d'aliments liquides et du système de distribution avec le vétérinaire du troupeau, y compris la fréquence du nettoyage.</p>
	<p>Le site a mis des pratiques en œuvre pour minimiser l'introduction d'agents pathogènes lorsqu'il reçoit et entrepose les aliments en sacs dans un environnement propre afin de prévenir toute contamination.</p>
	<p>Le site a informé l'entreprise de transport d'aliments pour animaux et le chauffeur du camion de l'endroit où se rendre sur le site.</p>

ALIMENTATION**NIVEAU
IV**

Le site fournit le tuyau de remplissage qui reste sur le site. **Chaque silo a son tuyau de remplissage (ou un tuyau pour un groupe de silos dans la même aire d'alimentation) et il ne faut pas traîner le tuyau vers d'autres aires d'entreposage d'aliments en vrac de la ferme.** Lorsqu'on ne l'utilise pas, le tuyau est entreposé ailleurs qu'au sol et les extrémités ont été refermées à l'aide d'un embout.

Le camion de livraison d'aliments livre **uniquement des céréales en vrac ou des rations alimentaires.** (Il ne transporte pas de sous-produits animaux – de toutes origines – ni de rations alimentaires qui contiennent des sous-produits animaux).

MOULANGE À LA FERME

NIVEAU I	Toutes les portes de la moulange à la ferme sont verrouillées lorsqu'il n'y a personne sur place.
	Le site maintient la moulange à la ferme propre afin de minimiser l'accumulation de poussière et de contaminants.
NIVEAU II	Il n'y a pas d'aliments accumulés sur les surfaces autour de la moulange, des silos et des conduites d'alimentation.
NIVEAU III	Si la moulange utilise une balance à aliments pour peser uniquement les remorques de transport qui contiennent des porcs provenant du même système porcin ou de la même pyramide de production, il existe une POS écrite pour atténuer la contamination croisée des aliments qui sont déchargés sur la balance, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Un nettoyage pour enlever physiquement le fumier • Des pratiques d'assainissement (p. ex., nettoyé, lavé, désinfecté NLD, application de chaux)
	Toutes les portes de la moulange à la ferme sont verrouillées en tout temps.
	Le personnel change de bottes avant d'entrer dans la moulange à la ferme.
NIVEAU IV	Si la moulange utilise une balance à aliments pour peser uniquement les remorques de transport qui contiennent des porcs provenant du même site , il existe une procédure opérationnelle standardisée (POS) écrite pour atténuer la contamination croisée si les aliments sont déchargés sur la balance, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Un nettoyage pour enlever physiquement le fumier • Des pratiques d'assainissement (p. ex., nettoyé, lavé, désinfecté (NLD), application de chaux)

EAU, LITIÈRE ET AIR

<p>NIVEAU I</p>	<p>Si l'eau pour les porcs ne provient pas d'une municipalité, le site doit effectuer une analyse de l'eau au moins une fois par année afin de vérifier le niveau de coliformes totaux ou de nitrates. Si les résultats d'analyse dépassent 10 unités formatrices de colonies (UFC)/100 ml de coliformes totaux, ou si les niveaux de nitrates dépassent 300 mg/L, le site met en œuvre un plan de traitement de l'eau efficace.</p>
<p>NIVEAU II</p>	<p>Il y a une clôture pleine autour de l'étang et/ou de l'étang-réservoir afin de protéger la source d'eau pour les porcs.</p> <p>Des pratiques ont été mises en place dans l'espace d'entreposage de la litière pour empêcher que les excréments d'oiseaux, de rongeurs, d'animaux sauvages ou d'animaux domestiques la contaminent.</p> <p>Pour les sites avec litière, l'équipement utilisé pour retirer la litière (p. ex., tracteur, mini-chargeur, pelle, fourche) est dédié à un système porcin/pyramide de production ou au site.</p>
<p>NIVEAU III</p>	<p>EAU</p> <p>Si l'eau pour les porcs ne provient pas d'une municipalité, le site a un système de traitement de l'eau efficace et continu afin de garantir que l'eau contienne moins de 10 unités formatrices de colonies (UFC)/100 ml) de coliformes totaux.</p> <p>Si le site entrepouse l'eau dans un réservoir, il est nettoyé au moins deux fois par année.</p> <p>Le site a mis en œuvre des pratiques pour prévenir la contamination de l'eau du puits/de l'étang-réservoir.</p> <p>Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas d'épandage de fumier autour de la source d'eau. • Le puits est scellé et couvert ou la tête du puits est verrouillée. • Le site n'utilise pas d'eau de marécages. <p>LITIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les sites avec litière, l'équipement utilisé pour retirer la litière (p. ex., tracteur, mini-chargeur, pelle, fourche) est dédié à l'usage exclusif du site et des pratiques ont été mises en place pour prévenir la contamination entre la ZAR et/ou la ZAC. • Pour les sites avec litière, l'équipement utilisé pour retirer la litière (p. ex., tracteur, mini-chargeur, pelle, fourche) est nettoyé, lavé, désinfecté et séché (NLDS) avant d'entrer dans la ZAR. <p>AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système de filtration de l'air conçu pour réduire le risque de pathogènes présents dans l'air de contaminer le troupeau a été mis en place. • Un brise-vent (naturel ou artificiel) ralentit le vent dominant et réduit l'entrée d'agents pathogènes dans le troupeau.

EAU, LITIÈRE ET AIR**NIVEAU
IV**

Si l'eau pour les porcs ne provient pas d'une municipalité, le site mène des **analyses de l'eau au moins deux fois par an** pour déterminer l'efficacité du système de traitement de l'eau en place afin de garantir que l'eau contienne moins de 10 unités formatrices de colonies (UFC)/100 ml) de coliformes totaux.

Pour les sites utilisant de la litière, des pratiques ont été mises en œuvre pour réduire les risques de contamination de la ZAR et/ou de la ZAC lors de la manipulation et du retrait de la litière.

Le site nettoie, lave, désinfecte et sèche les équipements utilisés pour enlever la litière entre les différents travaux.

MEILLEURES PRATIQUES

Vecteurs passifs

(fournitures, outils et équipements)



Definitions

PÉRIODE DE RETRAIT

Période prévue, généralement exprimée en jours, pendant laquelle une personne (ou outils et équipements) n'a aucun contact avec des porcs ou des locaux destinés à l'élevage de porcs afin de minimiser la transmission de maladies.

VECTEURS PASSIFS

Tout objet inanimé, tel que des fournitures, des outils et des équipements, qui, une fois contaminé par des agents pathogènes, sert de source d'infection chez les animaux sensibles.

- **FOURNITURES**

Tous les articles essentiels utilisés pour les soins, la gestion et la reproduction des porcs. Il s'agit notamment de matériel pharmaceutique et vétérinaire (p. ex. les aiguilles, les seringues et les médicaments), matériels pour le bâtiment (p. ex. des tags, les marqueurs en aérosol, vêtements et de chaussures de ferme), pour le matériel lié à la semence utilisé dans les procédures de reproduction (p.ex. les sondes d'insémination artificielle et les sacs de semence).

- **OUTILS ET ÉQUIPEMENTS**

Tous les dispositifs utilisés pour manipuler les animaux ou pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments, comme les injecteurs sans aiguille, les palettes à billes, les panneaux de manipulation, les laveuses à haute pression, les boyaux d'arrosage, les balais, les trémies, les compas d'épaisseur, les pinces pour cordon ombilical, les perceuses, les marteaux, les équipements électriques, les équipements de plomberie, les tracteurs, etc.

VECTEURS PASSIFS (fournitures, outils et équipements)

NIVEAU I	<p>Les outils et équipements des fournisseurs de services sont nettoyés, lavés, désinfectés et séchés (NLDS) (ou au moins désinfectés s'il n'est pas possible d'utiliser de l'eau) avant d'entrer dans la ZAR.</p>
NIVEAU II	<p>Il y a des pratiques en place pour décontaminer toutes les fournitures qui arrivent avant leur entrée dans la ZAR afin de prévenir le risque de contamination croisée. Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une salle de fumigation • Des couches d'emballage étanches multiples (procédure « de l'oignon ») • Une chambre à rayons UV • La désinfection et le séchage <p>Tous les outils et les équipements, qu'ils soient neufs ou qu'ils proviennent d'un autre site sont nettoyés, lavés, désinfectés et séchés (NLDS).</p> <p>Le site a établi des pratiques d'entrée (y compris une certaine période de retrait) avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour tous les outils et équipements qui ne peuvent pas être nettoyés, lavés, désinfectés et séchés (NLDS).</p>
NIVEAU III	<p>Le site fournit tous les outils et équipements nécessaires aux fournisseurs de services pour leur permettre d'accomplir leurs tâches. La seule exception : les outils et équipements spécialisés que le site ne peut fournir. Il faudra donc les désinfecter et les sécher avant de les introduire dans la ZAR.</p> <p>Les fournitures qui proviennent d'un autre site porcin ne doivent pas entrer dans la ZAR.</p> <p>Les outils et équipements qui proviennent d'un autre site porcin ne doivent pas entrer dans la ZAR.</p>
NIVEAU IV	<p>Le site fournit tous les outils et équipements nécessaires aux fournisseurs de services pour leur permettre d'accomplir leurs tâches.</p>

MEILLEURES PRATIQUES

La vermine, les oiseaux et autres animaux



Définitions

ANIMAUX SAUVAGES

Oiseaux et animaux non domestiqués tels que les rats laveurs, les mouffettes, les opossums, les chauves-souris, les coyotes, les cervidés, les dindes sauvages, les canards et les oies, les porcs sauvages, etc.

ÉTANGS-RÉSERVOIR

Petits réservoirs d'eau douce construits pour capter et stocker l'eau.

PORCS (DOMESTIQUES)

Porc domestique élevé et géré dans un environnement confiné (y compris les porcs élevés en plein air).

PORCS (SAUVAGES)

Tout animal de l'espèce *Sus scrofa* qui n'est pas dans un enclos ou sous le contrôle physique d'une personne ou qui autrement se promène librement. Il peut s'agir de tout type de porc (porc domestique, sanglier eurasiens ou race hybride) qui s'est échappé ou qui n'est plus dans un enclos, qui ne se trouve plus sur la propriété du propriétaire et qui se promène librement. Cela inclut également tous les porcs nés dans la nature.

VERMINE

Des animaux nuisibles et qui causent des dommages et exposent les porcs à des risques (car ils peuvent être porteurs d'agents pathogènes), tels que les rongeurs, les souris, les rats, les écureuils, les oiseaux et certains insectes.

VERMINE, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX

NIVEAU I

Le site a élaboré et mis en œuvre une **POS** écrite de lutte contre la vermine pour la ZAR et la moulange à la ferme. Il peut s'agir d'une procédure menée par un exterminateur agréé ou une procédure interne.

Cette **POS de lutte contre la vermine** comprend :

- Une liste de tous les produits chimiques utilisés à la ferme;
- La fréquence de surveillance du niveau d'activité de la vermine;
- Le type de pièges et les endroits où sont situés les d'appât utilisés; et
- Observation visant à assurer l'efficacité de la POS.

Si un **exterminateur agréé** met en œuvre la **POS de lutte contre la vermine**, elle doit comprendre les éléments suivants :

- Les coordonnées de l'exterminateur; et
- Les pratiques qu'il recommande pour l'élimination de la vermine et les actions correctives à prendre si la situation reste insatisfaisante.

Il y a des pratiques en place pour empêcher les oiseaux d'entrer dans les bâtiments ou les parcs d'élevage, la moulange et les aires d'entreposage des aliments pour animaux.

Exemples de pratiques à mettre en œuvre :

- Un grillage contre les oiseaux
- Les conteneurs d'aliments sont fermés et scellés

Il y a des pratiques en place pour **empêcher les animaux sauvages et les porcs sauvages** d'entrer dans les bâtiments ou les parcs d'élevage, la moulange et les aires d'entreposage des aliments pour animaux.

Le site maintient un **périmètre** d'au moins **un mètre** de gravier ou de béton ou d'herbe coupée courte autour du bâtiment.

Les chiens et les chats n'ont pas accès à la ZAR, à la moulange à la ferme et aux aires d'entreposage des aliments pour animaux en tout temps.

Il n'y a pas d'équipement ou d'encombrement autour des **murs extérieurs** du bâtiment et de tout autre bâtiment.

VERMINE, OISEAUX ET AUTRES ANIMAUX

NIVEAU II	<p>Il y a des pratiques en place pour empêcher les oiseaux d'entrer dans les bâtiments ou les parcs d'élevage, la moulange, les aires d'entreposage des aliments pour animaux et d'accéder aux étangs-réservoirs (source d'eau).</p> <p>Exemples de pratiques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un grillage contre les oiseaux• Les conteneurs d'aliments sont fermés et scellés• Des dispositifs dissuasifs tels que des canons effaroucheurs pour chasser les oiseaux autour d'une source d'eau.
NIVEAU III	<p>Il y a des pratiques en place pour réduire au minimum la présence d'insectes dans et autour du bâtiment.</p> <p>Exemples de pratiques à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réduire l'eau stagnante autant que possible• Une bonne gestion de l'entreposage du fumier• Les conteneurs pour animaux morts sont scellés
NIVEAU IV	Aucune pratique supplémentaire



MODULE 8

EXTERNE

CONFINEMENT

INTERNE

MEILLEURES PRATIQUES

Gestion du fumier

GESTION DU FUMIER

NIVEAU I	<p>L'épandage ou l'application du fumier ne doit pas se faire à proximité de la source d'eau potable du bâtiment (ou en pente vers une source d'eau, par exemple un puits ou un ruisseau). (Consulter les lois provinciales.)</p>
NIVEAU II	<p>L'accès à l'aire d'entreposage du fumier minimise le risque de contamination de la ZAC.</p>
NIVEAU III	<p>Si plusieurs sites se partagent le matériel de manutention du fumier, cet équipement est soit déplacé d'un site à un autre en fonction du statut sanitaire, soit nettoyé, désinfecté et inspecté visuellement avant d'entrer sur le site.</p> <p>Si l'équipement de manutention du fumier contient du fumier provenant d'un autre site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'équipement a été rincé, avant que celui-ci n'entre sur le site avec du fumier provenant d'une autre espèce, ou de l'eau et • Tous les tuyaux ont été purgés <p>L'épandage ou l'application du fumier se fait de manière à éviter la contamination de la ZAR.</p> <p>Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'épandage se fait en fonction de la pente du champ. • L'épandage par injection <p>Si du fumier provenant d'un autre site est épandu dans un rayon de moins de 500 mètres autour de la ZAR, le site conclut un accord avec le voisin et/ou l'épandeur de fumier afin d'éviter la contamination de la ZAR.</p> <p>Exemples de pratiques acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fumier est injecté • Le fumier à épandre est dans un état anaérobique (du fumier frais n'a pas été ajouté dans la source d'entreposage de fumier au cours des 48 dernières heures)
NIVEAU IV	<p>L'aire d'entreposage du fumier a une voie d'accès réservée, et séparée de l'entrée principale (afin d'empêcher la contamination de la ZAC).</p> <p>Si plusieurs sites se partagent le matériel de manutention du fumier, il est soit déplacé d'un site à l'autre en fonction du statut sanitaire, soit nettoyé, lavé, désinfecté et inspecté visuellement avant d'entrer sur le site. (Exception : le nettoyage du matériel ne s'applique pas si celui-ci se déplace en fonction du statut sanitaire).</p> <p>Si l'équipement de manutention du fumier contient du fumier provenant d'un autre site ou d'autres espèces, il a été rincé à l'eau et tous les tuyaux ont été purgés avant d'entrer sur le site.</p> <p>Seulement le fumier provenant de ce site peut être épandu dans un rayon de moins de 500 mètres autour de la ZAR.</p>

MEILLEURES PRATIQUES

Mortalité et élimination des déchets



Définitions

NÉCROPSIE À LA FERME

Une évaluation, réalisée par une personne qualifiée, qui consiste en un examen visuel du porc mort afin de détecter des anomalies externes, ainsi qu'en l'ouverture (soigneuse) des cavités abdominale et thoracique de l'animal pour identifier des lésions dans les différents organes et tissus, dans le but de déterminer la cause du décès.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Vêtements ou équipements spécialisés qui protègent les personnes contre l'exposition à des substances ou à des environnements dangereux. L'ÉPI agit comme une barrière contre des risques tels que les produits chimiques, les agents biologiques, les blessures physiques ou les contaminants atmosphériques.



Modèle de procédure opérationnelle standardisée (POS)

- ▶ POS pour enlever et éliminer les animaux morts

MORTALITÉ ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

NIVEAU I	<p>Une procédure opérationnelle standardisée (POS) pour enlever et éliminer les animaux morts est élaborée et mise en œuvre afin de protéger la ZAR et de minimiser la contamination de la ZAC. Elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La désignation d'une personne responsable de l'élimination des animaux morts, • L'utilisation d'équipements de protection individuelle (ÉPI) appropriés, par exemple des gants jetables ou dédiés à cet usage, • Le moment où les animaux morts sont retirés des parcs et des bâtiments, • Les pratiques à utiliser pour transporter les animaux morts vers le site d'élimination, • Le lieu d'élimination désigné, • Les particularités de l'équipement, • La fréquence de nettoyage, et • La manière d'éliminer les animaux morts lourds/de grande taille.
	<p>La méthode utilisée pour éliminer les animaux morts empêche la vermine, les animaux sauvages et les animaux domestiques d'avoir accès aux carcasses.</p>
	<p>Pratiques de prévention de la contamination en lien avec les conteneurs pour animaux morts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bac pour animaux morts est couvert en permanence. • Le bac pour animaux morts est étanche. • Le site utilise des pratiques pour prévenir la contamination de la ZAC lors du déplacement des animaux morts (p. ex. utilisation de chaux autour du bac). • Le chauffeur du camion transportant les animaux morts n'entre pas dans la ZAR. <p>Les conteneurs à déchets sont couverts en permanence.</p>
NIVEAU II	<p>Le bac pour animaux morts est situé à l'extérieur de la ZAC, dans une zone où le camion qui vient chercher les animaux morts ne croise pas d'autres véhicules qui entrent dans la ZAC.</p>

MORTALITÉ ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

NIVEAU III

L'équipement utilisé pour transporter les animaux morts vers la zone d'élimination du site (p. ex., le compostage) est dédié à cet usage.

Les animaux morts sont retirés du bâtiment à la toute fin de la journée de travail.

Le site a mis en place des pratiques de nettoyage dans la ZAR après avoir retiré les gros animaux morts afin de minimiser la contamination de la ZAR.

Le site dispose d'une ZAT pour retirer les animaux morts (p. ex., une pièce pour les animaux morts, une aire de chargement séparée). Il y a des pratiques de nettoyage et de prévention en place dans la ZAT après l'enlèvement des animaux morts afin de minimiser la contamination de la ZAR.

Le site effectue les **nécropsies à la ferme** dans un endroit où il y a peu de circulation et dans une zone sécurisée qui peut être facilement nettoyée et désinfectée.

L'accès au bac pour animaux morts se fait par une voie de circulation différente de celle de l'entrée principale de la ZAC.

Le camion qui récupère les animaux morts n'emprunte pas la même voie de circulation et ne croise pas celle des équipements et machines utilisés pour déplacer les animaux morts.

NIVEAU IV

Les animaux morts sont éliminés à la ferme (p. ex., compostage, enfouissement, incinération).

Le site dispose d'une capacité d'entreposage suffisante pour les animaux morts dans la ZAR (p. ex., congélateur, chambre froide) afin de minimiser la fréquence des activités d'élimination.

Le site **nettoie, lave et désinfecte (NLD) les équipements** et machines utilisés pour **déplacer les animaux morts** après chaque utilisation.

Pratiques pour les camions qui transportent des animaux morts :

- Le site a organisé le trajet du camion pour qu'il vienne prendre les animaux morts en fonction du statut sanitaire du site.
- Le site exige un camion de collecte des animaux morts étanche.
- Le site a un itinéraire dédié au transport des animaux morts vers le bac prévu à cet effet, afin de s'assurer qu'aucun véhicule ne croise les équipements qui manipulent les animaux morts.

MODÈLE POS

POS POUR ENLEVER ET ÉLIMINER LES ANIMAUX MORTS

Une procédure opérationnelle standardisée (POS) relative à l'enlèvement et l'élimination des animaux morts a été élaborée et mise en œuvre afin de protéger la ZAR et de minimiser la contamination de la ZAC. La POS comprend :

La ou les personnes responsables de l'élimination des animaux morts :

Type de gants utilisés :

Des gants jetables

Des gants dédiés à cet usage

À quel moment les animaux morts sont-ils retirés des parcs?

Dès l'observation d'un animal mort

À quel moment les animaux morts sont-ils retirés du bâtiment?

Les animaux morts du bâtiment sont retirés à la toute fin de la journée de travail

De quelle manière les animaux morts sont-ils éliminés?

Congélateur

Composteur

Bac pour animaux morts

Tas de compost

Enfouissement

Incinérateur

Quelles pratiques sont prises pour transporter les animaux morts du bâtiment vers le site d'élimination?

NIVEAU**I
II
III
IV**



MODÈLE POS

POS POUR ENLEVER ET ÉLIMINER LES ANIMAUX MORTS

Type d'équipement utilisé pour retirer les animaux morts, incluant les gros animaux:

Des seaux

Des lassos (utilisés pour tirer)

Une brouette

Des treuils/dispositifs pour tirer

Des traîneaux

Des chariots d'animaux morts
déplacés manuellement

Des chariots motorisés

Comment et à quelle fréquence le matériel utilisé pour déplacer les animaux morts est-il nettoyé?

NIVEAU

- I
- II
- III
- IV

MEILLEURES PRATIQUES

Transport des porcs



Définitions

NLD ET CUISSON

Nettoyé, lavé, désinfecté et cuisson. Le processus de cuisson consiste à réchauffer la surface de la remorque à une température cible et à maintenir cette température pendant une durée précise (par exemple 80 °C pendant au moins 15 minutes, 70 °C pendant au moins 20 minutes). La remorque peut ne pas être complètement sèche à la fin du séchage, mais doit être entièrement sèche avant utilisation.

NLD ET SÉCHAGE THERMIQUE (ST)

Nettoyé, lavé, désinfecté et séché thermiquement (ST). Le processus ST consiste à souffler de l'air chaud (p. ex. 45 °C) sur la surface de la remorque jusqu'à ce que celle-ci soit complètement sèche.

TRANSPORT PAR UN TIERS

Une flotte externe de camions commerciaux ou tout autre transporteur qu'une ferme emploie pour transporter des porcs. Les camions/les remorques n'appartiennent pas à la ferme.



FICHES DE RENSEIGNEMENTS

- ▶ Lavage des camions et remorques de transport (*à venir*)

TRANSPORT DES PORCS

NIVEAU I

Assainissement des camions et des équipements

Le site s'assure que toutes les **remorques de transport d'animaux** qui proviennent d'un parc de rassemblement ou d'un abattoir soient nettoyées, lavées, désinfectées et séchées (**NLDS**) avant de se rendre sur un site. L'eau utilisée pour laver les remorques de transport est de la même qualité que l'eau destinée à la consommation des porcs.

NIVEAU II

Le site et le vétérinaire porcin détenteur d'un droit de pratique ont établi une **hiérarchie de chargement en fonction du statut sanitaire** de chaque site et le gestionnaire du site s'assure que le chauffeur ou l'entreprise de transport tierce la respecte.

Le gestionnaire du site demande que le **chauffeur du camion mette des bottes et des vêtements propres et secs** ou mette des bottes et une combinaison jetable avant de monter dans la remorque de transport.

La **zone de chargement** est construite de manière à empêcher les porcs de retourner dans le bâtiment.

Une remorque de transport est dédiée au site ou à la pyramide de production pour les **déplacements internes**. Le site s'assure de ne jamais utiliser la remorque de transport pour se rendre à l'abattoir ou au parc de rassemblement.

La remorque de transport est dédiée aux animaux reproducteurs entrants (truies, verrats, cochettes, multiplicateurs), et cette information est confirmée auprès du fournisseur de génétique et/ou du transporteur tiers.

Le site s'assure que la remorque de transport et les outils de manutention soient nettoyés, lavés, désinfectés et séchés (**NLDS**) **entre chaque chargement de porcs** si le statut sanitaire des sites diffère au sein du système porcin/de la pyramide de production.

Le site s'assure que les **remorques utilisées pour le transport des porcs** soient nettoyées, lavées, désinfectées et séchées (**NLDS**) avant chaque chargement de porcs.

TRANSPORT DES PORCS

<p>NIVEAU III</p>	<p>Pratiques utilisées par le chauffeur du camion</p> <p>Le gestionnaire du site demande au chauffeur du camion de changer de bottes ou de mettre des bottes jetables lorsqu'il sort de la cabine du camion.</p> <p>Le gestionnaire du site demande au chauffeur du camion d'enlever ses bottes jetables et de se laver ou de se désinfecter les mains avant d'entrer dans la cabine du camion.</p> <hr/> <p>Le site s'assure que les remorques utilisées pour le transport des porcs soient nettoyées, lavées, désinfectées et séchées thermiquement entre chaque chargement de porcs.</p> <hr/> <p>Le site établit une période de retrait avec le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour chaque remorque de transport propre qui entre dans la ZAC.</p>
<p>NIVEAU IV</p>	<p>Lorsque le site effectue lui-même le transport des animaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il dédie une remorque de transport pour les porcs en engraissement ou les truies de réforme destinés à l'abattoir ou aux parcs de rassemblement. (Ne s'applique pas lors d'un transfert d'une remorque à une autre) <hr/> <p>Les remorques utilisées pour le transport des porcs sont nettoyées, lavées, désinfectées, cuites et complètement séchées avant utilisation et entre chaque chargement de porcs.</p> <hr/> <p>Pratiques utilisées pour les transporteurs tiers :</p> <p>Si un transporteur tiers est utilisé, celui-ci doit prendre les pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les remorques de transport ont fait l'objet d'un audit et ont été scellées, conformément à la procédure de lavage des remorques: <ul style="list-style-type: none"> › Nettoyée, lavée, désinfectée (NLD), cuite et complètement sèche avant l'utilisation ou, › Nettoyée, lavée, désinfectée (NLD) et séchée thermiquement. • Les remorques utilisées pour le transport des porcs ont été nettoyées, lavées, désinfectées et séchées dans une station de lavage qui fait l'objet d'un audit annuel. • Les remorques de transport utilisées pour déplacer les porcs proviennent d'une entreprise qui participe à un programme de biosécurité ou à un programme d'accréditation des transporteurs.

MEILLEURES PRATIQUES

Accès à l'extérieur et espèces multiples



Définitions

CLÔTURE DOUBLE

Présence de deux clôtures, construites avec des matériaux identiques ou différents. La clôture double empêche tout contact nez à nez avec les animaux sauvages et les porcs sauvages. Elle doit être suffisamment haute pour empêcher ces animaux de la franchir.

CLÔTURE PLEINE

Clôture sans trou ni espace. Elle empêche tout contact direct avec les animaux sauvages et les porcs sauvages. Elle doit être suffisamment haute pour empêcher ces animaux de la franchir et elle doit empêcher les porcs de se creuser un passage sous la clôture.

ESPÈCES AVIAIRES

Volailles, oiseaux et autres espèces aviaires.

ESPÈCES NON AVIAIRES

Bovins, autres ruminants, chevaux et autres espèces non aviaires.

PORCS SAUVAGES

Tout animal de l'espèce *Sus scrofa* qui n'est pas en confinement, dans un enclos ou sous le contrôle physique d'une personne ou qui autrement se promène librement. Il peut s'agir de tout type de porc (porc domestique, sanglier eurasiens ou race hybride) qui s'est échappé ou qui n'est plus dans un enclos, qui ne se trouve plus sur la propriété du propriétaire et qui se promène librement. Cela inclut également tous les porcs nés dans la nature.

VERMINE

Des animaux nuisibles et qui causent des dommages et exposent les porcs à des risques (car ils peuvent être porteurs d'agents pathogènes), tels que les rongeurs, les souris, les rats, les écureuils, les oiseaux et certains insectes.



Modèle de procédure opérationnelle standardisée (POS)

- ▶ POS pour la gestion des espèces aviaires
- ▶ POS pour la gestion des espèces non aviaires

ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

<p>NIVEAU I</p>	<p>Pour les installations avec accès à l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si des porcs sauvages ont été signalés à moins de 10 km de la ZAR, il doit y avoir une clôture pleine/un mur plein ou une clôture double pour empêcher tout contact nez à nez et toute entrée d'animaux sauvages (ne s'applique pas aux bâtiments entièrement fermés). • Communiquez avec votre organisation provinciale d'éleveurs de porcs (OPÉP) pour mieux comprendre l'emplacement des porcs sauvages. <hr/> <p>Il y a des pratiques en place pour minimiser la présence de vermine et d'animaux sauvages dans les enclos extérieurs et les pâturages/ZAR extérieurs.</p> <p>Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une clôture pleine/un mur plein ou une clôture double • Toute nourriture déversée est éliminée. • Les mangeoires sont uniquement à l'intérieur. <hr/> <p>Les aires d'alimentation extérieures ont été conçues, sont entretenues, gérées et gardées propres afin d'empêcher les animaux sauvages d'y accéder.</p> <p>Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Couvertcles sur les mangeoires • Retrait de tout aliment renversé ou restant
<p>NIVEAU II</p>	<p>Le site a installé des clôtures qui empêchent tout contact nez à nez entre les porcs et autres animaux.</p> <p>Types de clôtures acceptables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une clôture double • Une clôture pleine/un mur simple plein en béton ou en bois • Une clôture qui empêche les porcs de se creuser un passage sous la clôture. <hr/> <p>Il y a des pratiques en place pour empêcher la contamination de la ZAR extérieure.</p> <p>Exemples de pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une ZAT extérieure, à l'extérieur de la ZAR, pour l'entrée d'équipements lourds dans la ZAR (p. ex., des tracteurs)
<p>NIVEAU III</p>	<p>Non autorisé</p>
<p>NIVEAU IV</p>	<p>Non autorisé</p>

ESPÈCES MULTIPLES

NIVEAU I	<p>Les bovins, les autres ruminants, les chevaux et les autres espèces non aviaires sont placés dans des parcs séparés de ceux des porcs.</p>
	<p>La volaille, les oiseaux et les autres espèces aviaires logent dans une autre chambre que les porcs.</p>
	<p>Il y a des procédures opérationnelles standardisées écrites pour les éléments suivants :</p> <p>Une procédure opérationnelle standardisée (POS) relative aux espèces aviaires est <i>mise en œuvre et comprend</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée par des agents pathogènes provenant d'espèces aviaires (voir le modèle de POS). <p>Une POS relative aux espèces non aviaires est <i>mise en œuvre et comprend</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée par des agents pathogènes qui pourraient provenir de l'exposition aux matières fécales d'autres espèces non aviaires (voir le modèle de POS).
NIVEAU II	<p>Aucune pratique supplémentaire</p>
NIVEAU III	<p>Non autorisé</p>
NIVEAU IV	<p>Non autorisé</p>

MODÈLE POS

POS POUR LA GESTION DES ESPÈCES AVIAIRES**NIVEAU
I
II**

Une procédure opérationnelle standardisée (POS) pour la gestion des espèces aviaires est mise en œuvre et comprend la manière dont les systèmes de ventilation et de gestion du fumier atténueront le risque de contamination croisée par des agents pathogènes provenant **DES ESPÈCES AVIAIRES** :

Les porcs logent dans une **chambre séparée** de la volaille, des oiseaux et des autres espèces aviaires.

Les porcs disposent d'un **système de ventilation/espace aérien séparé** de celui de la volaille, des oiseaux et des autres espèces aviaires.

Il y a des bottes/des chaussures dédiées à la chambre des porcs que l'on ne porte pas dans les espaces dédiés aux espèces aviaires.

Tout le personnel a reçu une formation.

Il faut choisir au moins une option pour le nettoyage du matériel :

Une inspection visuelle du matériel est effectuée afin de s'assurer qu'il ne présente aucune matière organique; il faut nettoyer tout matériel qui présente des traces visibles de matière organique provenant d'autres espèces avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.

L'aire réservée aux porcs dispose de son propre équipement de nettoyage (pelles, fourches, balais, etc.).

Tout l'équipement est NLD avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.

Le matériel partagé avec d'autres sites est nettoyé et désinfecté avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.

MODÈLE POS

POS POUR LA GESTION DES ESPÈCES NON AVIAIRES
**NIVEAU
I
II**

Il y a une **procédure opérationnelle standardisée (POS) de gestion des espèces non aviaires** qui comprend la manière dont le système de gestion du fumier atténuera le risque de contamination croisée par des agents pathogènes qui pourraient provenir de l'exposition aux matières fécales ***D'AUTRES ESPÈCES NON AVIAIRES*** :

Les porcs logent dans des parcs séparés de toutes les autres espèces, avec une barrière pour empêcher la contamination croisée du fumier.

L'aire réservée aux porcs a une entrée séparée de celle des parcs des autres espèces non aviaires.

Il y a des bottes/des chaussures réservées aux parcs des porcs qui ne sont pas portées dans les parcs réservés aux autres espèces non aviaires.

Tout le personnel a reçu une formation.

Il faut choisir au moins une option pour le nettoyage du matériel :

Une inspection visuelle du matériel est effectuée afin de s'assurer qu'il ne présente aucune matière organique; il faut nettoyer tout matériel qui présente des traces visibles de matière organique provenant d'autres espèces non aviaires avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.

L'aire réservée aux porcs dispose de son propre équipement de nettoyage (pelles, fourches, balais, etc.).

Tout l'équipement est **NLD** avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.

Le matériel partagé avec d'autres sites est nettoyé et désinfecté avant de l'utiliser dans l'aire réservée aux porcs.



MEILLEURES PRATIQUES

Déplacement dans les bâtiments

à venir



MODULE 13

EXTERNAL

CONTAINMENT

INTERNE

MEILLEURES PRATIQUES

Hygiène

à venir



MEILLEURES PRATIQUES

Prévention et gestion des maladies

à venir



GLOSSAIRE

Terminologie	Définition
Aérosols en suspension dans l'air	Il s'agit de particules fines (<5 microns) qui restent en suspension dans l'air pendant de longues périodes. Ces particules peuvent contenir des agents infectieux, comme des spores fongiques ou des virus, qui peuvent être inhalés à courte et à longue distance (>1 m). Les aérosols peuvent rester infectieux pendant un certain temps. Ils peuvent aussi provenir de l'évaporation de gouttelettes ou être transportés par de minuscules particules de poussière, ce qui peut entraîner une transmission à longue distance. Une fois inhalés, les aérosols peuvent atteindre les voies respiratoires inférieures (poumons) en raison de leur très petite taille.
Agent pathogène	Un microorganisme qui envahit un hôte et perturbe les fonctions normales de l'organisme, entraînant des maladies. Il y a trois principales catégories d'agents pathogènes : les bactéries, les virus et les parasites.
Alimentation à base de déchets alimentaires	Alimentation à base de résidus de l'alimentation humaine et autre.
Animaux sauvages	Oiseaux et animaux non domestiques tels que les rats laveurs, les mouffettes, les opossums, les chauves-souris, les coyotes, les cervidés, les dindes sauvages, les canards et les oies, etc.
Nécropsie à la ferme	Une évaluation, réalisée par une personne qualifiée, qui consiste en un examen visuel du porc mort afin de détecter des anomalies externes, ainsi qu'en l'ouverture (soigneuse) des cavités abdominale et thoracique de l'animal pour identifier des lésions dans les différents organes et tissus, dans le but de déterminer la cause du décès.
Clôture double	Présence de deux clôtures, construites avec des matériaux identiques ou différents. La clôture double empêche tout contact nez à nez avec les animaux sauvages et les porcs sauvages. Elle doit être suffisamment haute pour empêcher ces animaux de la franchir.
Clôture pleine	Clôture sans trou ni espace. Elle empêche tout contact direct avec les animaux sauvages et les porcs sauvages. Elle doit être suffisamment haute pour empêcher ces animaux de la franchir et elle doit empêcher les porcs de se creuser un passage sous la clôture.
Consultation entre vétérinaires	Une consultation entre le vétérinaire qui fournit un service ou travaille pour un fournisseur et le vétérinaire qui travaille pour l'entreprise qui achète/reçoit.
Contamination aérienne	Elle se produit lorsqu'un agent infectieux se propage dans l'air pour atteindre les voies respiratoires. Il existe deux types de contamination aérienne par les aérosols et les gouttelettes (en suspension dans l'air).
Douche à traverser	Une douche à traverser/couloir bien conçue doit avoir une entrée d'un côté et une sortie du côté opposé. Une telle douche permet de s'assurer que les personnes enlèvent tous les vêtements extérieurs qui restent du côté sale et se lavent soigneusement avant d'entrer dans la zone propre. La douche est propre et fournit de l'eau chaude, du savon/shampooing, des serviettes propres et des vêtements réservés au bâtiment.

Terminologie	Définition
Équipement de protection individuelle (ÉPI)	Vêtements ou équipements spécialisés qui protègent les personnes contre l'exposition à des substances ou à des environnements dangereux. L'ÉPI agit comme une barrière contre des risques potentiels tels que les produits chimiques, les agents biologiques, les blessures physiques ou les contaminants par voie aérienne.
Espèces aviaires	Volaille, oiseaux et autres espèces aviaires.
Espèces non aviaires	Bovins, autres ruminants, chevaux et autres espèces non aviaires.
Étang-réservoir	Petit réservoir d'eau douce construit pour recueillir et entreposer l'eau.
Gestion en rotation	Système de gestion dans lequel on déplace les porcs selon un flux régulier et ininterrompu dans le bâtiment (rotation). Les porcs partagent le même espace.
Fournisseur	Entreprise qui fournit des produits à une ferme, comme des animaux, des aliments, du matériel pharmaceutique/vétérinaire (p. ex. des aiguilles, des seringues, des médicaments), des fournitures pour le bâtiment (p. ex. des marqueurs, marqueurs en aérosol), du matériel de reproduction (p. ex. des sondes d'insémination artificielle, des sacs de semence).
Fournitures	Tous les articles essentiels utilisés pour les soins, la gestion et la reproduction des porcs. Il s'agit notamment de matériel pharmaceutique et vétérinaire (comme les aiguilles, les seringues et les médicaments), de fournitures pour le bâtiment (comme les marqueurs pour l'identification et l'efficacité du déroulement des opérations, de matériel de reproduction (comme les sondes d'insémination artificielle et les sacs de semence) utilisé dans les procédures, ainsi que de vêtements et de chaussures.
Gouttelettes en suspension dans l'air	La propagation par gouttelettes se produit le plus souvent par contamination lors de contacts étroit. Lorsqu'un hôte infecté tousse ou éternue, de petites particules liquides (>5 microns) se libèrent et se déplacent directement vers les voies respiratoires d'un autre hôte sensible. Ces gouttelettes, qui contiennent des agents infectieux, peuvent rester en suspension dans l'air sur une courte distance (généralement <1 m). Les gouttelettes sont généralement plus grosses et contaminent les voies respiratoires supérieures des animaux et des personnes à proximité ou se déposent rapidement sur les surfaces à proximité (ce qui peut entraîner une contamination indirecte).

Terminologie	Définition
Lieu de production/Site/NIS (PorcTRACÉ)	Une parcelle de terrain, définie par un titre de propriété, sur laquelle des animaux ou de la volaille sont élevés, gardés, rassemblés ou éliminés. Un lieu de production peut aussi être appelé site ou NIS et se voir attribuer un numéro d'identification NIS. Les lieux comprennent les fermes/bâtiments, les parcs d'engraissement, les pâturages, les pâturages communautaires, les couvoirs, les abattoirs, les parcs de rassemblement, les encans/les installations de vente d'animaux, les usines d'équarrissage, les zoos/les parcs animaliers, les expositions et les foires, les hippodromes et les installations de compétition, les hôpitaux et laboratoires vétérinaires, les centres d'insémination et les installations de recherche sur les animaux et la volaille.
NLD et cuisson	Nettoyé, lavé, désinfecté et cuisson. Le processus de cuisson consiste à réchauffer la surface de la remorque à une température cible et à maintenir cette température pendant une durée précise (par exemple, 80 °C pendant au moins 15 minutes, 70 °C pendant au moins 20 minutes ou 60 °C pendant au moins 30 minutes). La remorque peut ne pas être complètement sèche à la fin du séchage, mais doit être entièrement sèche avant utilisation.
NLD et séchage thermique (ST)	Nettoyée, lavée, désinfectée et séchée thermiquement (ST). Le processus ST consiste à souffler de l'air chaud (par exemple 45 °C) sur la surface de la remorque jusqu'à ce que celle-ci soit complètement sèche.
Outils et équipements (Voir vecteurs passifs)	Tous les dispositifs utilisés pour manipuler les animaux ou pour l'hygiène et entretien des bâtiments, comme les injecteurs sans aiguille, les palettes à billes, les panneaux de manipulation, les laveuses à haute pression, les boyaux d'arrosage, les balais, les trémies, les compas d'épaisseur, les pinces pour cordon ombilical, les perceuses, les marteaux, les équipements électriques, les équipements de plomberie, les tracteurs, etc.
Personnel	Toutes les personnes (membres de la famille ou employé embauché) qui travaillent à la ferme à temps plein ou à temps partiel.
Porcs (domestiques)	Porcs domestiques élevés et gérés dans un environnement confiné (y compris les porcs élevés en plein air).
Porcs (sauvages)	Tout animal de l'espèce <i>Sus scrofa</i> qui n'est pas en confinement, dans un enclos ou sous le contrôle physique d'une personne ou qui autrement se promène librement. Il peut s'agir de tout type de porc (porc domestique, sanglier eurasiens ou race hybride) qui s'est échappé ou qui n'est plus dans un enclos, qui ne se trouve plus sur la propriété du propriétaire et qui se promène librement. Cela inclut également tous les porcs nés dans la nature.
Programme d'assurance qualité des aliments pour animaux	Un programme fondé sur les principes HACCP, tel que l'accréditation ProQualité®, mis en oeuvre par les meuneries pour l'assurance et le contrôle de la qualité.

Terminologie	Définition
Quarantaine – bâtiment distinct	Un bâtiment complètement isolé de tout autre bâtiment; le bâtiment de quarantaine peut se trouver à l'extérieur du site de production ou ailleurs sur le site.
Quarantaine - unité distincte dans un bâtiment	Segment de quarantaine rattaché ou situé sous le même toit que les autres stades de production, et non dans un bâtiment distinct.
Signes cliniques	Signes ou symptômes observables d'une maladie ou d'une infection.
Sous-produits animaux	Sous-produit qui contient des substances dérivées d'animaux telles que le plasma (alimentation des porcelets), le gras animal, la farine de viande et d'os.
Sous-produits du porc	Sous-produit qui contient des substances dérivées du porc, telles que le plasma, la farine de viande et d'os, la farine de sang, les enzymes, les solubles/peptones sèches, etc.
Période de retrait	Période prévue, généralement exprimée en jours, pendant laquelle une personne (ou outils et équipements) n'a aucun contact avec des porcs ou des bâtiments destinés à l'élevage de porcs afin de minimiser la transmission de maladies.
Tout plein – Tout vide (TP-TV)	Le TP-TV est une pratique de gestion qui permet d'empêcher la transmission d'agents pathogènes entre les groupes d'animaux. Elle consiste à retirer tous les animaux, puis à nettoyer et désinfecter l'espace qui les a hébergés avant l'arrivée de nouveaux animaux. Il peut s'agir d'un bâtiment ou d'un site.
Traitement de l'eau	Un processus de traitement qui utilise des additifs homologués, des méthodes de désinfection et d'assainissement ou une filtration afin d'améliorer la qualité de l'eau potable.
Transport par un tiers	Transport effectuée par une flotte externe de camions commerciaux ou tout autre transporteur qu'une ferme emploie pour transporter des porcs. Les camions/les remorques n'appartiennent pas à la ferme.
Vecteurs passifs	Tout objet inanimé, tel que des fournitures, des outils et des équipements, qui, une fois contaminé par des agents pathogènes, sert de source d'infection chez les animaux sensibles.
Vermine	Des animaux nuisibles et qui causent des dommages et exposent les porcs à des risques (car ils peuvent être porteurs d'agents pathogènes), tels que les rongeurs, les souris, les rats, les écureuils, les oiseaux et certains insectes.

Terminologie	Définition
Visiteurs (y compris les fournisseurs de services)	Toutes les personnes qui se rendent à la ferme, notamment les tierces parties ou les personnes externes (comme les voisins, les amis, les auditeurs, les autres éleveurs), les électriciens, les plombiers, les réparateurs de systèmes de ventilation, le personnel de la ferme (équipe d'assainissement, équipe de vaccination, équipe de chargement, etc.) ou les services liés à la santé animale (vétérinaires, agronomes, techniciens, etc.).
ZAC – Zone d'accès contrôlé	Zone définie à l'extérieur du bâtiment où il faut contrôler l'accès et les activités afin de préserver la biosécurité de la ferme. Il s'agit de la première ligne de défense autour des bâtiments, qui sert de zone tampon.
ZAR – Zone d'accès restreint	L'intérieur du bâtiment constitue une zone à accès restreint. C'est la ligne de défense la plus importante pour empêcher les maladies de contaminer les porcs.
Zone d'accès restreint extérieure (ZAR)	Zone extérieure qui fait partie de la zone d'accès restreint (ZAR) pour les porcs élevés dans des bâtiments avec accès à l'extérieur. Comme les porcs peuvent se déplacer librement entre les deux espaces, la ZAR extérieure est considérée comme une extension de la ZAR intérieure. Cette zone doit être conçue de manière à empêcher tout contact direct, tel que nez à nez, avec des animaux sauvages afin de réduire le risque de transmission de maladies.
Zone d'accès de transition (ZAT)	Zone définie utilisée pour appliquer des pratiques de biosécurité (pour les personnes, les animaux vivants et morts, les vecteurs passifs, les équipements, etc.) avant d'entrer dans une zone de biosécurité comme une ZAC et/ou une ZAR. Certaines fermes auront plus d'une ZAT.

Acronyme	Définition
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
CCP	Conseil Canadien du Porc
DEPV	Diarrhée épidémique porcine
GCBP	Guide canadien de biosécurité porcine
MAE	Maladies animales exotiques
NIS	Numéro d'identification du site
NLD	Nettoyé, lavé, désinfecté
NLDS	Nettoyé, lavé, désinfecté et séché
OPÉP	Organisation provinciale d'éleveurs de porcs
POS	Procédure opérationnelle standardisée
PPA	Peste porcine africaine
SRRP	Syndrome reproducteur et respiratoire porcin
ST	Séché thermiquement
TPTV	Tout plein - Tout vide
ZAC	Zone d'accès contrôlé
ZAR	Zone d'accès restreint
ZAT	Zone d'accès de transition